



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'appui et de conseil à la production d'escargots

Rapport n°21130-P

établi par

Anne DUFOUR

Inspectrice générale de santé publique vétérinaire

Patrick FALCONE

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Juillet 2022

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

SOMMAIRE

Sommaire	3
Résumé	4
Liste des recommandations	5
1. ÉTAT DES LIEUX.....	6
1.1. La consommation.....	7
1.2. Deux circuits d’approvisionnement.....	7
1.2.1. L’approvisionnement par l’héliciculture française : les circuits courts.....	8
1.2.2. L’approvisionnement en circuits longs : industrie de la transformation.....	13
1.2.3. Coproduits.....	17
1.3. Les atouts de l’héliciculture.....	18
1.3.1. Une image de qualité.....	18
1.3.2. Des initiatives pour structurer la profession.....	18
1.4. Les fragilités de l’héliciculture.....	19
1.4.1. Un manque de technicité pour certains éleveurs.....	19
1.4.2. Une offre de formation à conforter.....	20
1.4.3. Un consommateur mal informé.....	20
1.4.4. Un arrêt de la recherche.....	21
1.4.5. Des aléas climatiques durement ressentis.....	22
2. VERS L’ORGANISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.....	23
2.1. Les défis de la filière hélicicole.....	23
2.2. Les héliculteurs à la recherche d’une organisation nationale.....	25
2.2.1. Deux démarches complémentaires.....	25
2.2.2. Les outils réglementaires d’organisation professionnelle.....	28
2.2.3. Le financement de l’animation constituera un paramètre clé du succès.....	29
2.3. Vers un plan d’action concerté.....	30
2.3.1. Développement des connaissances économiques et techniques.....	30
2.3.2. Formation initiale des héliculteurs.....	31
2.3.3. Développer l’appui technique aux héliculteurs installés.....	31
2.3.4. Information du consommateur et communication.....	32
Conclusion	34
Annexes	35
Annexe 1 : Lettre de mission.....	37
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	39
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....	41
Annexe 4 : Élevage d’escargots : points clés.....	42
Annexe 5 : Alexandre MAIRE.....	46
Annexe 6 : Statistiques ADEPALE.....	48

RESUME

Les héliculteurs ont interpellé le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation lors de la crise liée au Covid pour pouvoir bénéficier des soutiens financiers accordés aux exploitations agricoles des filières dites festives. Cette démarche a été l'occasion de remettre en lumière cette filière, ses producteurs et ses transformateurs.

Aussi, une mission d'appui et de conseil à la production d'escargots a été demandée au Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) pour faire un état des lieux de la production, de la commercialisation et des organisations professionnelles d'héliculteurs désireuses de retrouver une visibilité nationale.

Ce rapport résulte de nombreux entretiens. Il met en évidence deux circuits bien distincts. D'une part, celui des industriels de la conservation qui, à base d'escargots importés, mettent selon les années (2019 et 2020), sur le marché des GMS et de la restauration, entre 10 400 t et 14 300 tonnes d'équivalent escargots vivants. D'autre part, celui des héliculteurs qui élèvent des escargots en métropole, les transforment et mettent 1000 tonnes sur le marché en circuit court. Ces données chiffrées sont issues de l'addition de données de sources différentes, certaines documentées d'autres estimées à dire d'experts.

Les producteurs, 271 selon le dernier recensement agricole mais presque 350 selon une association de producteurs, sont pénalisés par plusieurs facteurs :

- L'éclatement de leur représentation en 5 associations régionales de petite taille.
- L'émergence de deux démarches parallèles pour se structurer et se développer.
- Le manque de professionnalisme d'un certain nombre d'entre eux.
- L'arrêt de la recherche et un manque d'appui technique.

Par ailleurs, la production hélicole est marquée par une offre insuffisante de jeunes escargots à élever (naissains) en France et par voie de conséquence, le recours à de l'importation pour pallier ce manque.

Un potentiel de développement existe pour une production d'escargots nés, élevés et transformés en France. À condition d'être bien maîtrisée, cette activité constituerait une piste de diversification pour des éleveurs d'autres filières.

Pour cela, la profession doit nécessairement se structurer au niveau national. L'État et les Régions pourraient envisager d'accompagner financièrement l'animation de la filière et la relance de la recherche. La professionnalisation initiale et continue des héliculteurs doit également être confortée. FranceAgriMer pourrait mettre un place un comité « Escargots » rattaché au Conseil spécialisé « viandes blanches ».

Mots clés : escargot, héliculture, circuits courts

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Le soutien du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire au développement de la filière hélicicole française pourrait se traduire par la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- R1.** La mission recommande que les héliculteurs se regroupent a minima au sein d'une organisation nationale, quel que soit son statut ou sa forme
- R2.** Accompagner et soutenir financièrement tout projet d'animation qui proviendrait de la structure nationale, pour faciliter son émergence.
- R3.** Proposer à FranceAgriMer de mettre en place un comité « Escargots » rattaché au Conseil spécialisé « viandes blanches », dès lors que des professionnels en auront émis le souhait.
- R4.** Pour relancer une production française de naissains, ajuster en tant que de besoin l'offre de formation des 3 centres de formation.
- R5.** Dès lors qu'une instance nationale se mettrait en place, inviter l'ITAVI à réinvestir le champ de l'héliculture et suggérer aux chambres d'agriculture d'animer des collectifs d'héliculteurs dans les régions de production.

1. ÉTAT DES LIEUX

Produit festif, l'escargot incarne un emblème de la gastronomie française.

« En 1814, à l'occasion d'un dîner en l'honneur du Tsar Alexandre 1er, Talleyrand commande à Antonin Carême (son chef cuisinier originaire de Bourgogne) une recette inédite. Celui-ci a l'idée de servir des escargots farcis au beurre, à l'ail et au persil. La recette fait merveille ! Dès lors, et tout au long du 19^e siècle, elle figure à la carte des grands restaurants à la mode »¹.

La France est, de notoriété publique, le pays qui est le plus important consommateur d'escargots au monde². Ils se consomment principalement durant les fêtes de fin d'année.



Vente d'escargots sur un marché. Décembre 2021

Le nom commun « escargot » recouvre plusieurs espèces ainsi qu'une diversité d'origines géographiques. Les escargots sont proposés sous de nombreuses formes, qu'ils soient préparés à partir de produits frais, en conserves ou surgelés.

Avertissement :

Les données chiffrées qui figurent dans ce rapport proviennent :

- Des statistiques officielles issues des données des douanes françaises. Les importations sont établies sur deux catégories de la nomenclature douanière :
 - Escargots, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure, même fumés (à l'exclusion des escargots de mer) code 03 07 60 00.
 - Escargots, préparés ou conservés (à l'exclusion des escargots fumés et des limaces de mer) code 16 05 58 00 .

Ces statistiques sont retravaillées par l'ADEPALE qui réalise une équivalence avec un nombre théorique en kg d'escargots vivants. La mission n'a pas cherché à recalculer le taux de conversion, lequel dépend de l'espèce d'escargot et de sa préparation.

- En l'absence d'autres sources de données officielles, la mission a tenu compte des enquêtes des associations d'héliciculteurs. Elle rapporte parfois, mais sans pouvoir justifier de leur réalité, des chiffres avancés par des professionnels au cours des entretiens.

¹ Source : <http://www.cuisine-escargot.fr/tout-savoir/embleme-de-la-gastronomie-francaise>

² Cette affirmation n'a pas pu être vérifiée par les auteurs en l'absence de statistiques mondiales disponibles

1.1. La consommation

Les escargots consommés en France appartiennent à 2 genres d'*Hélicidae* (Cf. annexe 4) :

- Le genre *Helix* avec 2 espèces : *Helix pomatia* (escargot de Bourgogne) et *Helix lucorum* (escargot turc). De fait de leur biologie (cycle de reproduction long), ils ne font pas l'objet d'élevage. Ils sont issus du ramassage pratiqué dans les pays situés au nord des Balkans pour *Helix pomatia* et dans le bassin du sud des Balkans pour *Helix lucorum*.
- Le genre *Cornu* avec l'élevage de 2 sous-espèces de *Cornu aspersa* : *Cornu (Helix) aspersa aspersa* ou « petit gris » et *Cornu (Helix) aspersa maxima* ou « gros gris ».

Depuis 2013, le code des usages « Conserves d'escargots et d'achatines sans coquille » précise :

- La dénomination « Escargots » est réservée aux conserves préparées exclusivement avec des gastéropodes terrestres appartenant aux espèces *Helix pomatia* Linné, *Helix lucorum* et *Helix aspersa*.
- La dénomination « Escargots de Bourgogne » est réservée aux conserves préparées exclusivement avec des escargots de l'espèce *Helix pomatia* Linné.
- Les dénominations « Escargots gris » et « Escargots petits gris » sont réservées aux conserves préparées exclusivement avec des escargots de l'espèce *Helix aspersa*.
- La dénomination « Achatines » est réservée aux conserves préparées exclusivement avec des gastéropodes terrestres de l'espèce *Achatina fulica*.

Toute autre espèce ne peut être autorisée sauf à introduire une demande d'autorisation au titre du règlement européen sur les nouveaux aliments.

En 2020, les producteurs industriels et les héliculteurs ont mis sur le marché environ 15 400 tonnes d'équivalent escargots vivants. Lorsque l'on intègre l'autoconsommation et les exportations, la consommation annuelle française se situerait aux alentours de 17 000 tonnes d'équivalent escargots vivants (Cf.1.2).

Aucun des éléments recueillis par la mission ne permet de valider la consommation de 35 000 t équivalent d'escargots vivants assez fréquemment relayée³.

1.2. Deux circuits d'approvisionnement

Deux circuits bien distincts se partagent inégalement le marché. Les productions locales issues de l'héliculture métropolitaine et l'offre industrielle de produits transformés par des conservateurs à partir d'importations. Les chiffres ci-dessous représentent des tonnages en équivalent escargots vivants :

- L'association spécialisée des producteurs d'escargots des régions du secteur alpin (ASPERSA) estime la production hélicole métropolitaine entre 900 et 1 200 tonnes.

³ Ex : L'escargot, une passion française, sur rungisinternational.com

- L'association des entreprises alimentaires de produits élaborés (ADEPALE) représente 85 % des industriels de la transformation d'escargots. Ils ont mis sur le marché 13 400 t en 2020⁴ à partir d'escargots importés sous différentes formes.
- La production des quelques industriels hors ADEPALE atteindrait 1 000 t par an.
- L'autoconsommation représenterait 3 000 t annuelles selon l'ASPERSA voire 6 000 t selon un producteur interrogé.

1.2.1. L'approvisionnement par l'héliciculture française : les circuits courts

En France, afin d'assurer la pérennité des espèces sauvages, le législateur a promulgué, dès 1979, des interdictions de ramassage pour permettre la reconstitution des populations naturelles et assurer leur protection pendant les périodes de vulnérabilité.

À partir du 1^{er} avril et jusqu'au 30 juin, tout ramassage est interdit par arrêté ministériel⁵.

Toutefois, le ramassage de spécimens vivants et leur cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être soumis à autorisation ou interdits dans chaque département par un arrêté préfectoral permanent ou temporaire. Ces arrêtés préfectoraux ne peuvent déroger aux dispositions suivantes applicables sur l'ensemble du territoire, qui concernent :

- L'interdiction du ramassage des spécimens vivants d'*Helix pomatia* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux : en tout temps lorsque la coquille a un diamètre inférieur à 3 cm ; pendant la période du 1^{er} avril au 30 juin inclus lorsque la coquille a un diamètre égal ou supérieur à 3 cm.
- L'interdiction du ramassage de spécimens vivants à coquille non bordée d'*Helix aspersa* et de leur cession à titre gratuit ou onéreux en tout temps.

Aussi, l'élevage s'est développé pour répondre à la consommation d'escargots qui figure depuis longtemps dans le paysage gastronomique français. Les premières recherches débutent en 1970 avec des travaux du Muséum national d'histoire naturelle, le laboratoire de zoologie et d'embryologie de Besançon associé au CNRS⁶ (Cf. 1.4.4). La production hélicicole nationale serait passée de 25 kg en 1983 à 1200 kg en 1987.

⁴ L'ADEPALE établit ses statistiques à partir des données des douanes et des 7 industriels adhérents. Une partie de la production est exportée.

⁵ Arrêté ministériel du 24 avril 1979 fixant la liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés

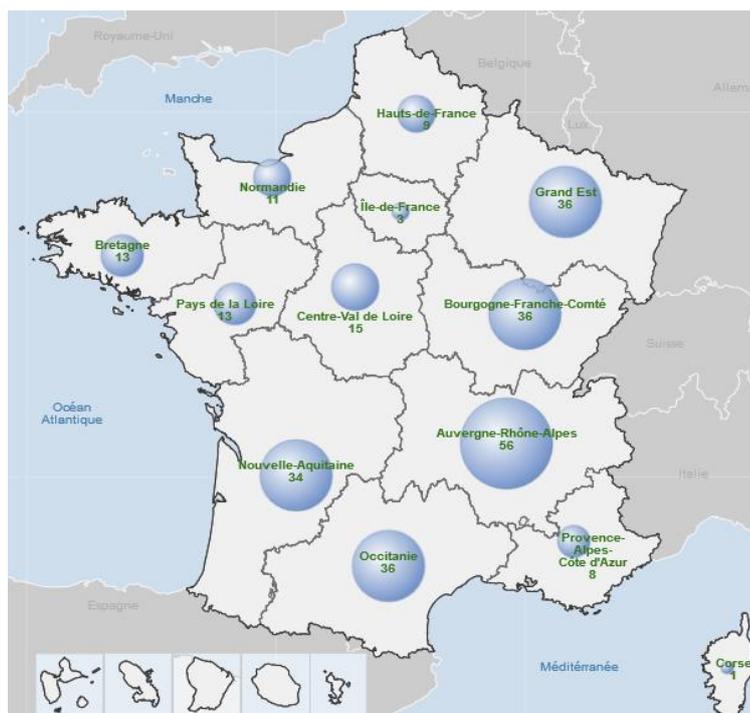
⁶ Les escargots, La Recherche, n°186, mars 1987

Les grandes étapes de l'élevage sont présentées en annexe 4 et illustrées par le portrait d'une ferme héliicole en annexe 5.



Parc d'élevage

Aujourd'hui, la production est estimée dans une fourchette comprise entre 900 et 1200 tonnes. Cette information et les données suivantes sont issues d'enquêtes menées par Christophe Simoncelli pour le groupement régional d'éleveurs d'escargots ASPERSA. Nous tenons ici à le remercier pour la mise à disposition de ces données. Le lecteur trouvera sur le site internet de l'ASPERSA l'intégralité de leur dernière enquête⁷ dont les principaux résultats figurent ci-dessous. Le recensement agricole 2020 identifie la présence d'un élevage héliicole sur l'exploitation et sa qualité (agriculture biologique ou non) : 271 exploitations agricoles disposent d'un tel atelier. La mutualité sociale agricole (MSA) ne dispose pas de données sur cette activité professionnelle agricole.



Nombre d'exploitations hélicoles relevant du régime agricole (chiffres Agreste 2020 – source mission)

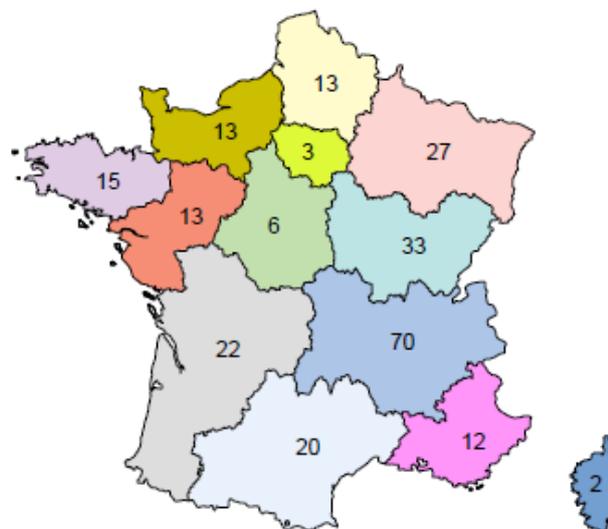
⁷ <https://association-aspersa.fr/2021/11/recensement-des-exploitations-helicoles-en-france-novembre-2021.html>

Selon l'ASPERSA, il y aurait environ 350 héliculteurs professionnels en métropole, mais un fabricant d'aliments considère ce chiffre sous-estimé. 249 professionnels ont répondu à l'enquête de l'ASPERSA en novembre 2021 :

- Les héliculteurs élèvent majoritairement des escargots « gros gris », quelques-uns des « petits gris », certains les 2 espèces. **Il n'existe pas d'élevage d'escargots de Bourgogne**, dont le cycle de production est plus long et l'élevage mal maîtrisé.

Répartition géographique des exploitations étudiées en 2021

Par région



- Près de 75 % des exploitants sont agriculteurs à titre principal (>1200 h annuelles de travail), 22 % sont cotisants solidaires à la MSA (150 à 1200 h) ;
- 47 % n'adhèrent à aucun groupement hélicole ;
- 46 % des exploitations ont moins de 5 ans dont les 2/3 sont tenus par des cotisants solidaires ;
- 72 % des entreprises (en activité) ont moins de 10 ans ; 1 seule entreprise s'est installée avant 1987 ;
- La surface moyenne des parcs par exploitation est de 1059 m² (de 65 m² à 30 000 m²) ;
- 209 élèvent exclusivement du gros gris, 35 travaillent à la fois du petit gris et du gros gris ;
- 41 % possèdent un atelier de reproduction, mais seulement 17 % sont autosuffisants en naissains⁸ ;
- 17 % vendent régulièrement ou occasionnellement des naissains ;
- 95 % commercialisent au moins une partie de leur production en chairs ou en produits transformés (dont 90 % de façon régulière) ;
- 70 % des producteurs sont propriétaires de leur laboratoire ;
- 21 % des exploitations sont certifiées en agriculture biologique ;
- Sur la base théorique de 2,5 kg d'escargots récoltés par m² de parc et de 350 héliculteurs, la production culminerait à 925 tonnes.

⁸ Jeunes escargots justes éclos

Une nouvelle enquête réalisée début 2022 par l'ASPERSA indique que sur 89 répondants :

- 42 % s'installent entre 32 et 42 ans ; 64 % s'installent entre 32 et 53 ans.
- 80 % sont des créations d'entreprise ; 15 % des reprises, 5 % des diversifications.
- 46 % n'ont aucune (ou peu) de formation ; les 54 % restant disposent au moins d'un diplôme ou d'un brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA)⁹.
- Le temps de travail annuel des héliculteurs est majoritairement situé entre 1 200 et 2 500 heures par an, avec une moyenne d'environ 1 900 heures. Avec les 350 héliculteurs potentiels, la filière héliculture correspondrait à environ 590 emplois directs.
- Les héliculteurs valorisent leurs productions (ou une partie) par de la transformation. La vente directe représente le principal débouché de la majeure partie de ces professionnels. Le bocal de 5 douzaines d'escargots courts bouillonnés est vendu au prix moyen de 20,63 € [17 à 28] et la douzaine d'escargots en coquille Bourguignonne à 7,44 € [5,30 à 9]¹⁰. Le prix de vente est sensible au revenu moyen des consommateurs locaux. Il est difficile d'avoir une idée sur la saturation de ce secteur pour ce mode de vente.
- Le chiffre d'affaires (CA) est pour 50 % d'entre eux compris entre 0 et 49 000 €, 33 % entre 50 000 et 99 000 €, 10 % dépassent les 100 000 € et peuvent atteindre plus de 300 000 €. Le bénéfice des entreprises n'est pas connu.
- Par extrapolation, 350 héliculteurs, avec une moyenne de 61 253 € par entreprise, généreraient environ 21,5 M€ de chiffre d'affaires.

Deux informations particulièrement importantes sont à retenir : d'une part la jeunesse des entreprises, d'autre part un marché limité pour la fourniture de naissains.

En effet, l'offre en naissain français diminue, tant pour les petits gris que pour les gros gris. Les héliculteurs qui en produisent ne peuvent satisfaire la demande nationale qui se reporte sur l'importation en provenance de divers pays de l'Est ou du Sud.

Les offres ne manquent pas comme par exemple :

- Lituanie : l'entreprise Muller propose des naissains au tarif de 590 euros les 100 000 juvéniles, auxquels s'ajoutent 50 à 100 euros pour le transport selon la destination. « Nous possédons dix années d'expérience dans l'élevage de naissains avec un taux de survie très élevé. » ou encore l'entreprise *Aspersa Snails*.

⁹ BPREA est un diplôme de Niveau IV du Ministère de l'Agriculture, basé sur le projet professionnel, qui confère la Capacité Professionnelle Agricole.

¹⁰ Enquête nationale réalisée en 2019 auprès de 300 héliculteurs français (par Christophe Simoncelli pour l'ASPERSA). Il y a eu 91 retours.

Helix Aspersa Muller - 10 jours naissains

Accueil / Helix Aspersa Muller - 10 jours naissains - Aspersa Snails International

Helix Aspersa Muller – 10 jours naissains

La description:

Petits escargots de 10 jours après la première têtée, prêts à être relâchés au parc d'élevage en avril-mai-juin. Notre ferme est sous surveillance vétérinaire constante – numéro d'identification vétérinaire 16099233

Contenu/Prix:

Contient 110 000 escargots – la quantité nécessaire pour cultiver 1 tonne d'escargots Helix Aspersa Muller à ce montant, vous devez avoir une surface d'environ 300 m² de champ et 1 tonne d'aliments pour l'alimentation. Prix 1000 EUR / 110.000 escargots, transport inclus en Europe.

Transport et stockage:

Les escargots sont emballés dans des plateaux en polystyrène. De cette façon, ils peuvent être stockés pendant plusieurs jours dans des récipients aérés et humides avec de la terre (sol acide). Ensuite, ils sont sécurisés et transportés au producteur, qui les relâchera directement au parc d'élevage clôturé.

Popularité en France

C'est le moyen le plus populaire de commencer l'élevage d'escargots en France. Le futur éleveur, grâce à l'achat de petits escargots, réduit le risque d'investissement dans l'élevage – manque de dépenses sur le bâtiment pour la reproduction, manque de travail nécessaire dans la période de reproduction, pas de pertes à ce stade de la production.



POUR LES ÉLEVEURS

- Agrimonia
- Complexe de formation 1 jour
- Aliments pour escargots
- Helix Aspersa Muller – 10 jours naissains
- Mini-débutant
- Net pour les escargots
- Reproducteurs Helix Aspersa Muller / Petit Gris
- Offre en gros

KOSZYK

Brak produktów w koszyku.

- Portugal : démarchage par mail de l'entreprise « Caracoleta da Horta » ; « Nous sommes "Caracoleta da Horta", producteurs d'escargots (gros gris) et de naissains d'escargots, à Barcelos, Portugal. Nous avons une surface de production de 3700 m². Nous vous contactons pour vous faire connaître notre entreprise et pour savoir si vous êtes intéressés à acheter nos naissains d'escargots. Le prix est attractif et varie selon la quantité ».

Le manque de juvéniles est un facteur limitant pour développer une filière de production 100 % française « escargots nés, élevés, transformés en France ». A noter que les adhérents de l'ASPERSA s'engagent à produire exclusivement de l'escargot né et élevé en France¹¹.

Plusieurs personnes auditées ont indiqué que des héliculteurs importent aussi des escargots vivants pour compléter leur production. Cette pratique est parfois indispensable pour assurer la survie de l'entreprise. Dans certains cas, elle peut contrevenir aux cahiers des charges d'une association de producteurs. Cette pratique peut également induire en erreur le consommateur si le produit est vendu comme d'origine France sur les marchés. Le prix d'achat d'escargots vivants adultes serait d'environ 4,60 € à 4,80 € le kg¹². Ces escargots proviendraient de fermes ukrainiennes via la Pologne et également directement de Pologne à raison de 500 à 600 tonnes annuelles. Ce chiffre est assez éloigné des statistiques officielles et ne peut être documenté. Il semble cependant important aux missionnaires de ne pas le masquer. La mission n'a pas obtenu d'autres précisions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour étayer ces dires. Ce chiffre, s'il était exact, correspondrait à 50 % de la production nationale d'escargots estimée par l'ASPERSA.

¹¹ Charte morale de l'ASPERSA : tout membre de l'association doit être en mesure de garantir que les escargots qu'il commercialise sont effectivement nés en France, ont été élevés en France et ont été transformés en France.

¹² Ce chiffre est éloigné des données des douanes qui englobent dans une même catégorie les escargots vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés. L'importation d'escargots vivant est marginale par rapport aux autres produits qui tirent vers le haut les prix des produits importés.

1.2.2. L'approvisionnement en circuits longs : industrie de la transformation

Le groupe professionnel « Escargots et achatines » rassemblé au sein de l'ADEPALE, compte sept entreprises représentant plus de 85 % du marché (sur un total de 11 conservateurs). Les données suivantes sont extraites de ses rapports annuels.

En 2020¹³, les industriels ont produit 981 tonnes de conserves, soit l'équivalent de 127 millions de pièces en conserve ainsi que 186 millions de pièces de produits préparés, à partir d'escargots de Bourgogne (*Helix pomatia*) pour 60 % environ, et d'escargots turcs (*Helix lucorum*) 40 %. L'escargot gris représente moins de 0,5 %. Ces entreprises commercialisent leur production auprès de la grande distribution et la restauration commerciale.

➤ Un approvisionnement d'importation largement majoritaire

Les industriels se sont approvisionnés en chair d'escargots et en escargots préencoquillés pour approximativement l'équivalent de 13 000 tonnes de gastéropodes vivants :

	Quantité en l'état		Équivalent vivant	
	2019	2020	2019	2020
Escargots vivants	secret statistique			
Chairs d'escargots	1 236 t	1 294 t	7 418 t	7 764 t
Escargots pré encoquillés	94 millions de pièces	265 millions de pièces	1 979 t	5 565 t

Source : ADEPALE.

Les chiffres de l'ADEPALE indiquent une augmentation de l'importation d'escargots préencoquillés entre 2019 et 2020. Les industriels ont tendance à faire réaliser l'opération de remise de chair dans les coquilles dans les pays de ramassage qui bénéficient d'une main-d'œuvre compétitive. Les escargots sont cuits, remis dans la coquille non-beurrés et congelés.

Les industriels se fournissent en Roumanie (29%), en Belgique (20%) et en Turquie (18%) (Cf. tableau des importations 2020 ci-après).

Les importations comptabilisent :

- Les marchandises entrant directement dans les circuits de l'économie nationale (destinées à la consommation intérieure directe ou pour ouvraison¹⁴).
- Les marchandises retirées d'entrepôts douaniers pour être mises à la consommation.
- Les marchandises originaires d'un pays hors Union européenne mises en libre pratique (acquittement des droits de douane et respect des normes) sur le territoire national.

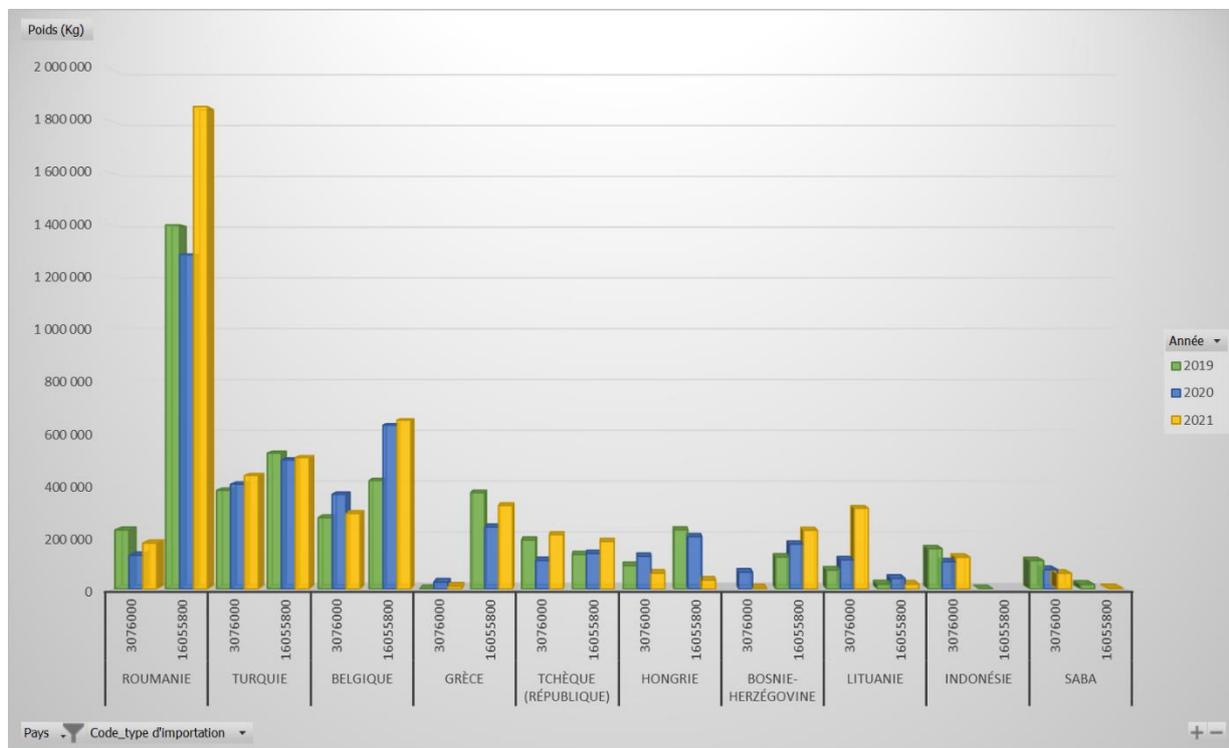
Comme indiqué précédemment, les volumes d'importation sont établis à partir de deux catégories de la nomenclature douanière :

¹³ Escargots et achatines, préparés et conservés. Synthèse économique 2020

¹⁴ En commerce international, la notion d'ouvraison correspond aux opérations de transformation qu'un produit va subir à différents stades de sa production et dans plusieurs pays. La notion d'ouvraison prend toute son importance pour déterminer l'origine d'un produit. Selon les douanes, les produits ont le caractère originaire d'un pays s'ils sont soit entièrement obtenus (produits naturels du pays) soit suffisamment ouvrés (transformés) dans le pays en question.

- Escargots, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure, même fumés (à l'exclusion des escargots de mer) code 03 07 60 00.
- Escargots, préparés ou conservés (à l'exclusion des escargots fumés et des limaces de mer) code 16 05 58 00 .

Les importations en provenance des 10 pays les plus importants en terme de tonnage pour les années 2019, 2020 et 2021 sont les suivantes :



Importations 2019 à 2021 : Source data.gouv.fr

Le détail par pays des importations des 2 catégories douanières cumulées pour l'année 2020 est précisé dans le tableau ci-dessous :

Pays	Quantité (tonnes) en 2020	Quote-part
Roumanie	1 416	29 %
Belgique	993	20 %
Turquie	899	18 %
Hongrie	327	7 %
Grèce	265	5 %
Tchèque (République)	246	5 %
Bosnie-Herzégovine	237	5 %
Lituanie	153	3 %
Indonésie	105	2 %
Saba	74	2 %
Pologne	60	1 %
Biélorussie	52	1 %
Autres pays (16)	61	1 %
Total général	4 888	100 %

Importations 2020 : Source data.gouv.fr

Pour plus de détails, le lecteur est invité à se rapporter à l'annexe 6 qui reprend les données douanières traitées par l'ADEPALE.

La mission a pu recueillir des précisions concernant la Roumanie et la Turquie, premiers pays d'entrée des produits et remercie les conseillers agricoles des ambassades pour ces éléments :

- **Roumanie** : les escargots sont collectés dans la nature ou dans des fermes d'élevage. L'escargot ramassé en milieu naturel coûte 5 fois moins que celui d'élevage. L'entreprise *Rolux* située à Huneodara est plus gros exportateur de viande d'escargot. La ferme hélicicole dispose d'un local de reproduction de 900 m², avec 200 m² de bâtiments annexes (9 nurseries sur une surface totale de 1 800 m² et 45 000 m² de parcs d'élevage). Elle appartient à des entrepreneurs français. L'entreprise compte 138 employés. Son chiffre d'affaires est de 6,4 millions d'euros en 2021. *Rolux* est en concurrence avec 3 autres entreprises de production de viande d'escargot situées dans les départements de Tulcea, Mures et Sibiu. Le marché total est de 10 millions d'euros¹⁵.
- **Turquie** : trois exportateurs dominent le marché. Le principal est *Kocaman* qui réalise plus de 70 % des exportations d'escargots et a le quasi-monopole des exportations de chair vers la France. Sa filiale *Menetrel* dont 50 % appartiennent à la société française *Groupe Française de Gastronomie*, filiale du groupe belge *Floridienne*, réalise pratiquement toutes les exportations des escargots transformés de la Turquie vers la France. Elle importe sa matière première de Roumanie et de Bulgarie. Ces escargots sont principalement issus du ramassage. La saison de collecte débute en mars et s'étale jusqu'à mi-mai. La cueillette est

¹⁵ <https://agro-tv.ro/50-de-milioane-de-lei-aceasta-este-valoarea-productiei/>

rémunérée en 2022 à 3 TRY/kg (soit 0,20 €/kg). Les villageois de l'Anatolie et des Roumains sont les principaux ramasseurs.

La présence de la **Belgique** sur la liste des principaux exportateurs d'escargots s'explique par les entreprises de négoce enregistrées dans ce pays. Les escargots proviennent toujours des pays de ramassage. 5 grosses entreprises françaises disposeraient, sous des formes juridiques et commerciales diverses, d'unités implantées dans les pays de collecte précités.

Dans une communication reprise par l'AFP le 23 juin 2022, les escargotiers ont alerté les pouvoirs publics sur les répercussions du changement climatique sur leur approvisionnement : « Les escargotiers français, fragilisés par les aléas climatiques dus au réchauffement de la planète, sont aussi confrontés à une crise de main d'œuvre, a alerté l'interprofession dans un communiqué jeudi. Le maintien du froid tardif et l'arrivée brutale de la chaleur ont entraîné une pousse rapide des herbes, rendant rapidement le ramassage des escargots difficile et réduisant les quantités collectées, notamment dans les pays de ramassage d'Europe centrale et méridionale", comme la Hongrie, la Roumaine, la Pologne ou encore la Turquie, a expliqué l'interprofession[...]. Le contexte inflationniste a accentué les difficultés liées au recrutement de la main-d'œuvre de ramassage, structurellement mis à mal par une rémunération insuffisante face à l'augmentation du coût de la vie dans les pays de collecte ».

Des élevages d'escargots (*Helix aspersa*) performants se développent dans les pays de l'est de l'Europe (Lituanie, Pologne). Ils bénéficient ou ont pu profiter de l'expérience de professionnels français.

➤ Un approvisionnement en escargots issus d'élevage français insuffisant

Les prix de revient des escargots vifs élevés à l'étranger sont plus bas que ceux produits en France : selon des héliculteurs, le coût rendu en métropole serait de 4,50 à 4,80 € le kg pour un coût de production français de 5,80€ à 6,00 €. Malgré les prix compétitifs de la matière première d'importation, quelques transformateurs cherchent à développer une offre de produits nés, élevés et transformés en France pour les grandes et moyennes surfaces (GMS) et les restaurateurs. Toutefois, ils ne trouvent pas suffisamment de fournisseurs fiables, capables d'honorer les marchés.

➤ Vente

Les transformateurs commercialisent leur production auprès de la grande distribution et la restauration commerciale.

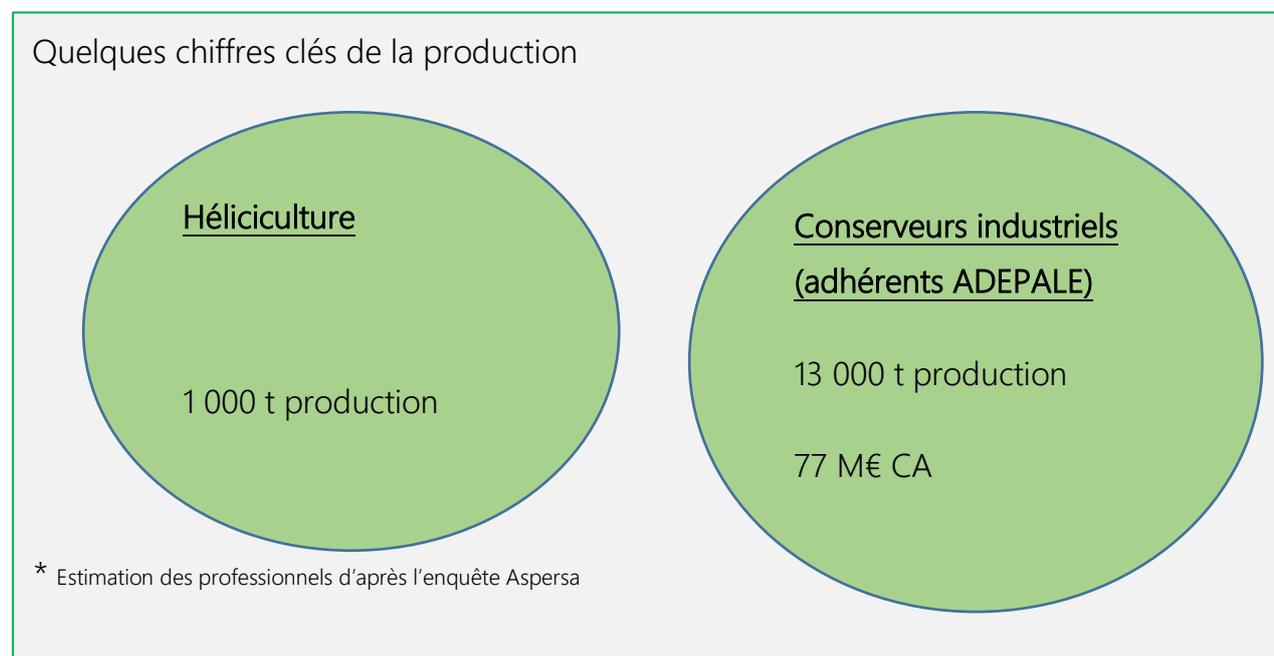
Selon l'ADEPALE, les industriels ont mis en 2020 sur le marché 2 661 tonnes¹⁶ de conserves, d'escargots préparés en coquilles et autres préparations. Le détail est précisé dans le tableau suivant :

¹⁶ Escargots et achatines préparés et conservés. Synthèse économique 2020, ADEPALE

	2019	2020 ¹⁷
Conserves (tonnes)	1734 dont escargots 1517 dont achatines 217	981 dont escargots 981 (achatines : secret statistique)
Préparés en coquilles (tonnes)	1388 dont escargots 1360 dont achatines 28	1366 dont escargots 1366 (achatines secret statistique)
Autres préparations	323	314
Total (tonnes)	3445	2661

Source : ADEPALE

Ces entreprises ont généré, hors exportation, un chiffre d'affaires de 66,6 millions d'euros auquel s'ajoutent 12,5 millions d'euros à l'exportation¹⁸. Cette filière emploie directement environ 400 personnes, mais elle est aussi une source d'emplois induits estimés à 1100.



1.2.3. Coproduits

- La bave : selon l'ASPERSA, 2 producteurs élèvent des escargots dans le but de récolter du mucus à des fins cosmétiques. *Royer cosmétique* et *Mademoiselle Agathe* sont deux marques bien présentes sur le marché. Il existe aussi de l'importation de bave (par exemple du Chili) et les offres ne manquent pas sur internet.

¹⁷ Entre 2019 et 2020 il y a eu un changement de modalités d'enquête, d'où une suspicion de rupture de série ; de plus les achatines sont passées sous secret statistique et ne sont plus comptabilisées dans le total.

¹⁸ Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 à partir des productions France et hors France d'Escargots et Achatines préparés et conservés s'est élevé à 74,6 M€ dont 12,5 millions à l'export.

- Les coquilles trop petites ou cassées et les hépatopancréas représentent 40 à 50 % du poids vif d'escargots (soit environ 450 tonnes). Ces déchets sont des sources potentielles de calcium et de matière organique mais en l'absence de réseau de valorisation, ils seraient éliminés dans la filière d'équarrissage. Certains éleveurs conservent les coquilles vidées, les broient et les épandent sur leur terrain. Il existe une entreprise qui valorise l'hépatopancréas en complément alimentaire¹⁹.

1.3. Les atouts de l'héliciculture

1.3.1. Une image de qualité

Produit festif, l'escargot et les produits transformés véhiculent une image de qualité.

Des signes et démarches de qualité valorisent le produit

- Le groupement pour le développement et la promotion des produits agricoles alimentaires de qualité²⁰ a obtenu en août 2010 un cahier des charges de **Label Rouge « Escargots préparés »**. Il garantit la traçabilité des chairs depuis la zone de ramassage pour des escargots sauvages (de Bourgogne, petit gris et gros gris). Ils sont présentés en coquille, cuisinés à la Bourguignonne²¹, c'est-à-dire avec du beurre, de l'ail et du persil...

Accueil - Escargots de Bourgogne - 12 ESCARGOTS DE BOURGOGNE



- Environ 21 % des exploitations hélicoles sont certifiées agriculture biologique (AB).

- Des systèmes « qualité » privés se développent à l'instar de la « **filière responsable Auchan** »²², sur la base d'un cahier des charges fondé sur la satisfaction du consommateur (traçabilité...), le respect de l'environnement et le bien-être animal, le social et l'économique (engagements à travailler dans la durée). Les escargots sont nourris sans OGM, sans additif, sans colorant ni conservateur. **Les escargots sont nés, élevés et cuisinés en France**. Beurrés à la main et farcis, ils sont certifiés « saveur de Normandie ».



1.3.2. Des initiatives pour structurer la profession

On compte actuellement 5 associations **régionales** de producteurs (par ordre du nombre d'adhésions) :

¹⁹ <https://www.helicure.fr/histoire-dune-innovation/>

²⁰ Le PAQ est une association fédérant plus de 210 entreprises du monde agricole et agroalimentaire, engagés dans une démarche de certification Label Rouge et IGP. Il détient plus de 30 cahiers des charges Label Rouge et un cahier des charges IGP, ce qui en fait l'un des plus importants Organismes de Défense et de Gestion.

²¹ Disponible sur le site de l'INAO

²² <https://auchanetmoi.auchan.fr/article/filiere-responsable-escargots-auchan>

- Association Spécialisée des Producteurs d'Escargots des Régions du Secteur Alpin (ASPERSA) : 75 adhérents
- Héliculteurs du Grand Ouest (HGO) : 37 adhérents
- Groupement des Héliculteurs de Bourgogne – Franche-Comté (GHBFC) : 27 adhérents
- Groupement des Héliculteurs du Nord Est (GHÉNE) : 25 adhérents
- Association des Héliculteurs de Midi-Pyrénées (AHMP): 15 adhérents²³

Cette filière a été redécouverte au moment de la pandémie de Covid lorsque les présidents des associations régionales ont interpellé le ministère et les élus pour bénéficier des aides au soutien d'activité. Dès lors, les 4 plus grosses associations ont engagé des démarches pour rendre leur filière plus visible (Cf.2.2).

En 1992, le **groupement national des producteurs d'escargots** (GPNE) rassemblait 160 adhérents. Il avait perçu 150 000 francs de subventions de l'office national interprofessionnel de la viande, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL) permettant ainsi le recrutement d'un animateur. La disparition des subventions l'année suivante avait entraîné le licenciement de l'animateur puis la dissolution de l'association en 1996.

1.4. Les fragilités de l'héliculture

1.4.1. Un manque de technicité pour certains éleveurs

« Le métier d'éleveur ne s'improvise pas. Il faut avoir la fibre d'éleveur, savoir observer les animaux et réagir rapidement en cas de problème » selon une des personnes auditionnées.

La formation des éleveurs est capitale. Ils doivent développer une vraie réflexion technique et économique avant de s'installer.

L'héliculture nécessite des installations restreintes comparativement aux autres productions animales mais elle est un métier du vivant qui nécessite des compétences. Or, d'après l'ASPERSA, près de 50 % des nouveaux installés n'ont pas de diplôme en lien avec l'héliculture. Cela pourrait expliquer la disparition rapide de nombreux élevages. En 2020, la demi-vie des fermes hélicoles était de 5 ans, identique à celle de 2014²⁴, preuve d'une absence d'amélioration de l'élevage en 7 ans.

Selon nos interlocuteurs, ce taux d'échec induit une mauvaise image de marque auprès des professionnels de l'élevage.

A priori, les bases de la conduite des élevages sont bien connues et disponibles²⁵. Toutefois avec le réchauffement climatique, certaines pratiques, notamment la densité d'escargots, mériteraient d'être questionnées. La densité d'escargots dans les élevages français est d'environ 250 à 300 escargots « gros gris » au mètre carré. Un héliculteur expérimenté a rapporté à la mission le cas des fermes hélicoles de l'est de l'Europe avec des densités de 100 à 120 gros gris au mètre

²³ Chiffre de 2016. La mission n'a pas rencontré cette association

²⁴ Données Aspersa

²⁵ Mémento de l'éleveur d'escargots, Claude Aubert et Christophe Simoncelli, Publications ITAVI - nouvelle édition mars 2017. L'escargot *Helix aspersa*-Biologie-élevage, Jean-Claude Bonnet, Pierrick Aupinel, Jean-Louis Vrillon, Jacques Daguzan (Préfateur), édition 2019, QUAE édition.

carré dans de vastes parcs herbacés semés. Selon cet éleveur, l'enseignement n'a pas encore intégré les évolutions climatiques qui plaident pour une diminution des densités, ce qui limiterait également la propagation des maladies bactériennes.

1.4.2. Une offre de formation à conforter

Il existe 3 centres de formation en héliculture :

- L'établissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles de Chambéry - Lamotte-Servolex (lycée Reinach – 73) qui délivre en 6 mois un titre professionnel "Héliculteur, éleveur d'escargots" (525 heures soit 385 h dans le centre et 140 heures en entreprise).
- Le centre de formation de Chateaufarine (25) qui dispense une formation en héliculture par modules, intégrée dans le BPREA²⁶ : formation en production (6 semaines) et en transformation (3 semaines). Cette modularité permet de suivre sur une année, le cycle de développement de l'escargot. Des formations courtes sont également proposées pour les étudiants ne préparant pas un BPREA.
- Plus récemment, le centre de la Ferme expérimentale des Trinottières à Montreuil sur Loire (49) a développé un titre professionnel générique « éleveur » avec un module « héliculture » ; cet établissement est soutenu par la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire. C'est une formation longue destinée à couvrir la durée d'un cycle de production. Le public visé est celui de professionnels agricoles (BTS minimum). Cette formation vise à développer une offre de commercialisation de naissains et de vifs.

Au vu du nombre d'héliculteurs et de leur renouvellement, l'existence de 3 centres semble suffisante. La ferme expérimentale des Trinottières (49) complète une offre jusqu'alors concentrée dans l'est du pays. Selon les informations recueillies, le centre de Chambéry - Lamotte-Servolex devrait fermer son atelier de naissage pour des raisons de rentabilité alors même que les besoins français en naissains ne sont pas couverts. Dans cette situation évolutive, il convient donc de conforter l'enseignement sur tous types de productions et inciter les futurs héliculteurs à s'installer après avoir suivi une formation adaptée.

1.4.3. Un consommateur mal informé

La communication en direction du consommateur sur l'origine des produits est imprécise :

- Un escargot de Bourgogne est une espèce d'escargot : *Helix pomatia*.

Autrefois ramassé à la main dans les vignobles bourguignons d'où il était expédié par pleins paniers à Paris, l'*Helix pomatia* disparaît progressivement au 20^{ème} siècle avec la modernisation des techniques viticoles. On l'importe aujourd'hui de pays de l'Est mais son appellation historique ne change pas.

²⁶ Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

- Un escargot à la bourguignonne fait référence à la recette d'origine née en Bourgogne. Il s'agit d'un escargot cuit et replacé dans sa coquille, puis farci avec une préparation à base de beurre, ail et fines herbes. Donc, toutes les espèces d'escargots peuvent être cuisinées à la bourguignonne.



Les consommateurs s'y perdent. Ils associent les escargots à des produits du terroir bourguignon alors que :

- La matière première ne provient ni de Bourgogne ni de France.
- Tous les escargots ne sont pas des *Helix pomatia*.

Certaines publicités entretiennent le flou : « L'escargot de Bourgogne ou escargot bourguignon est le mets phare de notre région, son goût si unique et la taille généreuse vous permettront de le savourer et d'en faire un moment unique »²⁷.

Les industriels fournissent une information sur l'origine et la nature de la matière première mais il faut savoir la chercher :

- le site www.cuisine-escargot.fr communique uniquement sur l'escargot de Bourgogne alors que les conserveurs utilisent pour 25 % d'*Helix lucorum*.
- Les emballages tout en respectant les obligations réglementaires²⁸ peuvent porter à confusion comme le démontre le reportage diffusé sur France 3 (<https://www.youtube.com/watch?v=G-hBP8KYjcs>)

Dans la perspective de l'augmentation de la production de naissains en France permettant de développer et de promouvoir une filière d'escargots « nés, élevés et transformés » en France, l'origine des escargots devrait bénéficier d'une information plus claire.

1.4.4. Un arrêt de la recherche

Le développement de l'élevage d'escargot est le résultat d'une recherche soutenue par les pouvoirs publics dans les années 70 pour satisfaire les besoins des conservateurs.

Ainsi :

- L'université de Besançon a initié la recherche dans son laboratoire de recherche fondamentale en zoologie avant de créer, pour « jeter les bases d'une méthode rationnelle

²⁷ Consultation du 18 mai : <https://www.saveursdebourgogne.fr/escargots-de-bourgogne-belle-grosseur-bocal-verre-115g-bourgogne-escargots.html>

²⁸ L'étiquetage des produits relève de la réglementation européenne. L'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance est obligatoire dans les cas où son omission est susceptible d'induire en erreur les consommateurs sur le pays d'origine ou le lieu de provenance réel de la denrée alimentaire. En particulier si les informations attachées à la denrée ou l'étiquette peuvent laisser penser que l'aliment a un pays d'origine ou un lieu de provenance différent

et rentable de l'escargot », le Centre universitaire d'héliciculture de Besançon. Les travaux conduits avec le CNRS portaient sur l'influence de la photopériode et des températures sur le cycle de développement. Ces recherches ont aussi débouché sur la création d'unités hélicoles dans les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Chateaufarine (25) et la Motte Servolex (73), avec l'objectif de pré-développement de cet élevage.

- L'université de Rennes a travaillé sur l'écophysiologie de l'escargot.
- L'INRA a également développé un savoir important dans son unité de recherche hélicole du Magneraud (17) sur le petit gris et la génétique.
- L'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) était le maître d'œuvre d'une commission nationale hélicole chargée de coordonner l'ensemble.

Au total, le ministère en charge de l'agriculture a investi 11 millions de francs dans la recherche appliquée entre 1980 et 1987²⁹. Les collectivités territoriales de l'Est ont aussi investi dans cette recherche en finançant des universités et des CFPPA.

Aujourd'hui, toute étude à des fins d'élevage a cessé. Les recherches à l'université de Besançon ont pris l'orientation de l'écotoxicité. L'INRAE a arrêté ses recherches et fermé son unité hélicole du Magneraud en mars 2014, transformée en centre de recherche pour l'apiculture. L'ITAVI ne suit plus le sujet depuis le départ en retraite du dernier spécialiste il y a 4 ou 5 ans.

Après une période de soutien notable, la filière se retrouve totalement démunie pour développer des connaissances scientifiques. Certains éleveurs essayent des recettes ou tentent d'organiser des enquêtes pour obtenir des renseignements sur les pathologies qui semblent s'accroître.

Une thèse vétérinaire a été soutenue en décembre 2020 sur les pertes rencontrées en héliciculture au cours de la saison 2019³⁰. Elle fait figure d'exception.

La filière hélicole est aujourd'hui dépourvue du minimum scientifique pour faire progresser les élevages professionnels. L'objectif est de réduire l'ampleur des mortalités dans les élevages et d'abaisser les coûts de production afin de rendre l'héliciculture française plus attractive pour les industriels, confrontés aux coûts de collectes des escargots et au renchérissement main d'œuvre à l'étranger.

1.4.5. Des aléas climatiques durement ressentis

Les professionnels ont fait part à la mission d'une augmentation de la mortalité de leurs cheptels en lien avec l'évolution du climat, en particulier lors des épisodes de canicule : « De plus, dans 74 % des cas, ces épisodes de mortalité importante surviennent aux mois de juin-juillet-août, soit à la suite de fortes chaleurs soit à la suite d'orages entraînant des noyades ou des rassemblements suite auxquels une mortalité importante est observée³⁰ ». Le recensement de ces pertes n'est pas centralisé.

Les possibilités d'assurances sont restreintes :

²⁹ Évolution de la filière hélicole française, Groupement national des producteurs d'escargots. 1993.

³⁰ Enquête sur les pertes rencontrées en héliciculture au cours de la saison 2019, en France métropolitaine, Celtill, Olivier, Claude, Erwan Garnier de Labareyre-Perrier

- Calamités agricoles

Les héliciculteurs sont éligibles au mécanisme des calamités agricoles³¹. Ce régime est directement lié aux aléas climatiques, et non aux aléas ou phénomènes sanitaires. Les indemnités couvrent :

- Les pertes de récolte, c'est-à-dire les escargots perdus destinés à la vente.
- Les pertes de fonds (escargots reproducteurs et matériel) à l'exception des pertes liées à la foudre pour les élevages en extérieur et des pertes liées aux chaleurs pour les élevages en bâtiment.

Les taux d'indemnisation sont de 20 % du produit brut théorique sinistré pour les pertes de récolte, et de 30 % pour les pertes de fonds. Un exploitant est éligible en pertes de récolte si les pertes liées à l'aléa climatique représentent plus de 30 % de sa production et plus de 13 % du produit brut de son exploitation.

Les demandes d'indemnisation relatives aux escargots sont peu nombreuses. Elles concernent généralement des événements liés à des pluies exceptionnelles, mais peuvent être également déposées à la préfecture suite à un épisode de sécheresse ou de canicule exceptionnel, directement lié à la mortalité.

La réforme des assurances en cours ne remet pas en cause l'éligibilité de cette production au futur dispositif d'indemnisation fondée sur la solidarité nationale, qui prendra le relais des calamités agricoles pour ce qui relève des pertes de récolte.

- Assurance multirisque climatique

La DGPE a indiqué à la mission que les entreprises d'assurance ne proposaient pas de produit d'assurance récolte pour ce type de production. La production hélicicole, comme les autres productions animales, n'est pas incluse dans le cahier des charges de l'assurance multirisque climatique (ARMC) pouvant bénéficier de subvention.

2. VERS L'ORGANISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

Les interlocuteurs de la mission ont majoritairement une vision positive de la filière. Ils estiment qu'il existe un marché pour accroître une offre française de qualité à condition de s'organiser pour gagner en compétitivité.

2.1. Les défis de la filière hélicicole

La mission a identifié 5 défis à relever pour la filière :

- Des coûts de revient encore élevés pour la production française (aliments, manutention) au regard du faible tarif d'acquisition et de transformation des escargots hors de France, principalement issus de ramassage dans la nature.

La protection en France de l'espèce *Helix pomatia* a amené les gros transformateurs à rechercher leur matière première à l'étranger, principalement dans les pays de l'est de l'Europe (Cf. 1.2.2.).

³¹ Article L361-5 du CRPM et Arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du Fonds national de gestion des risques en agriculture

Selon ADEPALE, l'augmentation du prix de la main-d'œuvre pour le ramassage (Cf. dépêche AFP du 23 juin 2022), y compris en Pologne ou en Roumanie, conduit les industriels à rechercher d'autres sources d'approvisionnement hors de l'Union européenne, par exemple en Biélorussie.

Comme indiqué précédemment, l'élevage se développe dans certains pays de l'UE. C'est le cas de la Lituanie, où des agriculteurs diversifient leur activité en produisant des escargots destinés au marché français. Selon les informations recueillies par la mission, cette production se ferait hors contrat. Les producteurs ne disposent donc pas de visibilité sur les quantités qui leur seront finalement achetées. Les escargotiers français seraient en position de force pour négocier, se garantissant un approvisionnement en escargots d'élevage à bas prix.

Il semble difficile dans ces conditions pour les élevages français d'être compétitifs. Toutefois, plusieurs représentants de la filière indiquent que l'augmentation des coûts de main-d'œuvre et le renchérissement des tarifs de transport tendent à réduire l'écart. Selon un interlocuteur, cet écart serait seulement de 1,20€ [1 € mini ; 1,40 € maxi]³².

- Une dénomination « de Bourgogne » qui prête à confusion

La mission rejoint l'avis de certains héliciculteurs sur la confusion rendue possible par l'association de la région emblématique de la recette à un produit dont l'ingrédient principal provient du ramassage d'escargots sauvages, ce qui de facto exclut la production des héliciculteurs. Cette confusion est renforcée lorsque le produit bénéficie du Label Rouge.

Un récent rapport du Sénat³³ appelle à mieux faire pour l'information des consommateurs : « On estime que certains labels sont en réalité un peu trompeurs, et on appelle les pouvoirs publics à faire le tri », explique à l'AFP le sénateur Fabien Gay, qui insiste aussi sur « la question de l'origine sur laquelle il faut continuer le combat. Tout le monde peut par exemple apposer un drapeau français sur son emballage même si le produit n'est pas français, à condition que la dernière transformation substantielle ait été faite en France. Une appréciation différente peut en être faite, nous lançons un appel à clarifier les choses y compris au niveau européen ».

Généralement, la promotion de l'origine « France » des produits bruts, voire transformés, est au cœur des stratégies de développement en réponse aux attentes des consommateurs et à la tendance du « consommé local » pour la plupart des filières animales agricoles (lait, bovins viande, porcs, volailles...).

À terme, les producteurs devront s'entendre avec les transformateurs pour faire davantage valoir la provenance locale des escargots. Un label « Escargots de France » pourrait y contribuer sous réserve de combler le manque de naissains.

- La difficulté de mettre en place une chaîne de production « né, élevé et transformé en France »

Les producteurs s'accordent à reconnaître que le naissage constitue l'étape la plus difficile d'un élevage. Il y a 3 ou 4 ans, il existait encore quelques gros « faiseurs » de naissains de gros gris qui ont aujourd'hui stoppé leur activité. Les aléas climatiques, les pathologies, l'absence de recherche sur la conduite des élevages ou le manque de compétences expliquent en grande partie cette

³² Sur la base d'un coût rendu en France de 4,50 à 4,80€ le kg pour un coût de production en France de 5,80 à 6,00€

³³ Rapport d'information de M. Fabien GAY, Mmes Françoise FÉRAT et Florence BLATRIX CONTAT, fait au nom de la commission des affaires économiques - n° 742 (2021-2022) - 29 juin 2022

difficulté. Il en résulte que des naissains sont importés. Cela constitue probablement une des plus grandes faiblesses de l'héliciculture française.

La priorité serait de relancer la production de naissains en France si la profession souhaite s'appuyer sur du 100 % français pour développer son marché. Cela passe par la réactivation d'une recherche appliquée et la généralisation de modules de formation dédiés à la maîtrise du naissage.

- Une contractualisation à professionnaliser

Les difficultés rencontrées pour un approvisionnement régulier en quantité et en qualité d'escargots vifs constituent un facteur limitant pour développer une filière longue de commercialisation. Des transformateurs ont fait état de contrats d'achat en vif non honorés avec des héliculteurs français suite à de pertes de production sur l'exploitation (mortalité, prédation) ou pour des raisons non clairement explicitées (exemple mentionné d'un producteur ayant préféré vendre sa production au mieux-disant sur les réseaux sociaux en dépit de l'existence d'un contrat).

La sécurisation de l'approvisionnement s'impose comme un préalable au développement d'une filière de production et de transformation française.

Associer les producteurs et les transformateurs permettrait de promouvoir la qualité des systèmes d'élevage, à l'instar du système qualité validé avec Auchan³⁴. La contractualisation pourrait également être facilitée par la mise en place d'une interprofession (Cf.2.2.).

- Un défaut de transparence

La création d'une filière obligerait tous les producteurs à déclarer leur activité et le niveau de leur production. L'absence de recensement adapté à la filière³⁵ et l'incomplétude des déclarations des producteurs (toutes les importations pourraient ne pas être déclarées en douanes) laissent planer le doute sur l'effectivité de l'activité d'élevage de certains héliculteurs qui pourraient importer de la chair d'escargots afin de compléter leur faible production. De ce fait, l'initiative de structurer la filière a pu susciter des craintes ou des oppositions à la transparence.

2.2. Les héliculteurs à la recherche d'une organisation nationale

Les héliculteurs sont conscients de la nécessité de renforcer leur visibilité vis-à-vis des pouvoirs publics et en premier lieu du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Comme indiqué précédemment, la production d'escargots est mal caractérisée dans le recensement agricole et la filière ne bénéficie pas de veille économique.

Toutefois, si ce constat est dans l'ensemble partagé, les modalités de structuration et de représentation font débat entre les acteurs de cette filière.

2.2.1. Deux démarches complémentaires

Deux démarches non coordonnées et sensiblement différentes dans leur finalité ont émergé lors de la crise « Covid » :

³⁴ <https://auchanetmoi.auchan.fr/article/filiere-responsable-escargots-auchan>

³⁵ Plus de 72% % des entreprises ont moins de 10 ans alors que le recensement agricole a lieu tous les 10 ans.

- La création d'une fédération regroupant, au moins dans un premier temps, uniquement les héliculteurs

Cette approche est promue par l'ASPERSA et le GHBFC, partisans d'une démarche pragmatique et progressive avec éventuellement la création à terme d'une interprofession. Pour les petits héliculteurs qui transforment la quasi-totalité de leur production, la question de fournir un transformateur (« conserveur ») en vif ne se pose pas, car ils vendent essentiellement en circuit court la totalité de leur production (marchés, foires, restaurateurs de proximité...). En outre, pour eux, l'installation d'un nouveau producteur peut créer une concurrence frontale pour la vente directe, notamment dans des zones à faible densité de population, éloignées des grands centres urbains ou peu touristiques.

La création d'une fédération unique regroupant les producteurs permettrait d'offrir une instance unifiée ayant pour objectifs :

- De favoriser le partage d'expériences entre les différentes régions.
- D'être l'interlocuteur privilégié et si possible unique pour l'administration et de faire valoir les intérêts de l'ensemble de la filière.
- D'identifier les besoins en recherche (fondamentale, appliquée), d'accompagnement technique et de formation.
- D'initier un observatoire économique de la filière avec, *a minima*, l'inventaire le plus exhaustif possible des héliculteurs (localisation, activités, chiffre d'affaires par type de production, etc.).
- De développer un partenariat organisé et coordonné avec les chambres d'agriculture.
- De rechercher des financements pour l'animation.
- De coordonner la recherche de financements nationaux (État, Régions, collectivités territoriales) et européens (FEADER).

La place et le rôle des associations régionales font débat et deux modalités sont envisagées :

- Une association rassemblant uniquement les 5 associations. Les héliculteurs ne pourraient adhérer à l'association qu'au travers d'une association régionale.
- Une association réunissant les associations, mais également ouverte aux producteurs non adhérents à un groupement. Pour mémoire, le « Groupement national des producteurs d'escargots » créé en 1992 prévoyait que toute personne physique à jour de sa cotisation était membre du groupement.

Le principal inconvénient d'une association ouverte est le risque d'affaiblissement des groupements régionaux, les héliculteurs pouvant trouver avantage à ne pas y adhérer en regard des services rendus par la structure nationale.

La mission est d'avis qu'une association ouverte à l'ensemble des producteurs et des groupements régionaux est à privilégier.

D'une part, elle permet à des héliculteurs ne souhaitant pas rejoindre un groupement régional d'adhérer à l'association nationale, bénéficiant ainsi de ses services et de la dynamique engagée. Ce serait également un moyen de faire sortir de l'ombre des producteurs, gage d'une plus grande transparence de la filière. Cela n'enlève en rien l'intérêt des associations régionales qui ont des spécificités à faire valoir et à promouvoir auprès de leurs adhérents. Par ailleurs, il serait envisageable qu'un producteur n'étant pas membre d'un groupement régional, ait à payer d'une cotisation plus élevée. Enfin, les groupements régionaux pourraient être porteurs d'un nombre de voix proportionnel au nombre de leurs mandants afin de refléter leur poids parmi les producteurs. L'ouverture vers d'autres acteurs de la filière (fabricant de matériel, d'aliments spécifiques, transformateurs, recherche, restaurateurs...) pourrait se faire selon différentes modalités (invitation aux assemblées générales ; intervention dans des groupes de travail ; signature de chartes de partenariat...).

- La création d'une structure, associant les héliculteurs et d'autres maillons de la filière tels que les fournisseurs (aliments, équipements...) et les transformateurs

Les réflexions autour de la création d'une filière ont été initiées sous l'impulsion des héliculteurs du grand ouest (HGO) qui furent également à l'origine du Groupement national des producteurs d'escargots fondé en 1992 (Cf.1.4.3.).

La principale motivation pour la création d'une filière est le développement de circuits longs de commercialisation pour approvisionner les grossistes, les traiteurs ou les grandes et moyennes surfaces (GMS) en escargots nés, élevés et transformés en France.

La démarche accompagnée par la Chambre d'agriculture de Normandie répond à l'attente de quelques entreprises de l'amont et de l'aval afin de mettre sur le marché un produit de qualité et 100 % français. Cette démarche est soutenue par un petit transformateur (Société ESPROMER³⁶). Elle pourrait également intéresser des entreprises dans d'autres régions, pour peu que la matière première « née et élevée en France » soit disponible et permette l'approvisionnement régulier des transformateurs dans une relation contractuelle. Des financements de la Région pourraient être ultérieurement recherchés.

L'installation de nouveaux producteurs dans une perspective de démarcher les grossistes, les transformateurs et la GMS permettrait de gagner des parts de marché sur l'importation, sans concurrence directe avec les héliculteurs orientés vers les circuits courts.

Cette approche peut également répondre à l'objectif de diversification de l'activité d'agriculteurs déjà implantés.

L'assemblée générale constitutive, envisagée pour septembre 2021 par la Chambre régionale d'agriculture (CRA) de Normandie, n'a pas été réunie du fait de l'opposition de deux associations régionales de producteurs sur 4³⁷. Pour l'ASPERSA et le Groupement des Héliculteurs du Nord Est, les producteurs n'arrivant pas à produire suffisamment d'escargots pour couvrir leurs propres besoins ne voient pas l'intérêt de travailler avec les industriels de la transformation. Le rapport de force entre l'amont et l'aval est par ailleurs déséquilibré en termes de marché (quantités produites, rapports avec la GMS, etc.).

Début mars 2022, la CRA de Normandie a préparé un questionnaire à destination des héliculteurs. Sur cette base, les associations régionales ont interrogé leurs adhérents afin de recueillir une dernière fois leurs attentes en matière de représentation des acteurs de la filière. En majorité, les personnes ayant répondu ne veulent pas associer les transformateurs et les fournisseurs d'équipements ou d'aliments à la future structure nationale.

Le souhait de créer une fédération nationale réservée aux héliculteurs a ainsi été exprimé.

La mission considère que les deux démarches sont légitimes, complémentaires et ne s'adressent pas au même public. Elles se retrouvent *a minima* sur la nécessité de professionnaliser les éleveurs et futurs éleveurs (formation), sur des besoins en recherche et en conseil en élevage. Quelle que sera sa forme, la création d'une structure nationale est une priorité et un préalable à toute action de portée nationale.

³⁶ ESPROMER : entreprise dont le siège social est en Normandie (pays d'Auge) qui développe des recettes autour de deux produits phares : l'escargot et les coquillages commercialisés respectivement sous les marques « Escargots du Pré d'Auge » et « Les Recettes d'Ambroise ».

³⁷ La petite « Association des Héliculteurs de Midi-Pyrénées » (AHMP) n'a pas été contactée par les 4 groupements les plus importants.

R1. La mission recommande que les héliculteurs se regroupent *a minima* au sein d'une organisation nationale, quel que soit son statut ou sa forme

2.2.2. Les outils réglementaires d'organisation professionnelle

Le code rural et de la pêche maritime prévoit deux dispositifs réglementaires :

- Les organisations de producteurs (OP) pour l'amont agricole :

Pour être reconnue, une organisation de producteurs de n'importe quel secteur agricole doit :

- Avoir été créée à l'initiative de producteurs.
- Etre constituée et contrôlée par des producteurs d'un secteur agricole spécifique.
- Déposer une demande de reconnaissance auprès du pays de l'UE dans lequel elle est établie.

Pour obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics, la structure doit, en fonction de son secteur de production, effectuer un certain nombre de missions et avoir notamment pour objet la valorisation de la production agricole de ses membres, le renforcement de l'organisation commerciale des producteurs ou encore l'organisation et la pérennisation de la production sur un territoire déterminé. Il s'agit également de renforcer la capacité de négociation des producteurs agricoles dans le cadre strict du respect du droit de la concurrence.

Pour ce faire, les OP opèrent deux grandes catégories de fonctions :

- La définition de règles pour adapter l'offre à la demande, instaurer une transparence des transactions, mettre en œuvre la traçabilité et promouvoir des méthodes de production respectueuses de l'environnement ;
- La commercialisation en totalité ou en partie de la production de leurs membres ou la mise à disposition de leurs membres des moyens nécessaires à la commercialisation de leur production.

Une OP doit impérativement justifier d'une activité économique suffisante et être capable d'exercer effectivement les activités qui lui sont confiées par ses membres. Ainsi, pour chaque secteur, les pouvoirs publics ont fixé des seuils de reconnaissance, basés sur le nombre de producteurs ou encore sur la valeur de la production commercialisée, que l'OP doit obligatoirement atteindre pour être reconnue. En outre, une OP doit avoir un mode de fonctionnement démocratique.

Aujourd'hui, le code rural et de la pêche maritime prévoit des règles encadrant le régime des OP dans le secteur de production de l'élevage, mais l'héliculture ne figure pas dans la liste des activités d'élevage à l'article D 551-18 du CRPM, qui peuvent bénéficier d'une reconnaissance en qualité d'OP (à la différence du pigeon ou du lapin...).

La reconnaissance en qualité d'OP de l'organisation nationale des producteurs d'escargots lui donnerait un poids politique.

- Les interprofessions :

De nombreuses associations et syndicats se disent « interprofessionnels », mais ne répondent pas à l'ensemble des critères permettant leur reconnaissance en tant qu'interprofession par les pouvoirs

publics. L'intérêt pour la filière d'avoir une interprofession reconnue est de pouvoir communiquer de façon directe, claire et unique avec les pouvoirs publics. L'avantage d'une interprofession est d'avoir une structure équilibrée dans la représentativité et une gouvernance. Une interprofession est une entité de droit privé. L'État contrôle le respect des règles de représentativité et l'utilisation des cotisations si elles sont rendues obligatoires.

L'interprofession doit associer deux maillons de la filière dont obligatoirement celui de la production. Elle doit représenter une part significative de l'activité économique : au moins 50 % des quantités produites au niveau de chaque maillon (en volume en général). En France, il ne peut être reconnu qu'une interprofession par filière. Les maillons sont invités à se regrouper en collèges : producteurs, transformateurs, négociants.

Une interprofession de l'escargot pourrait se comprendre pour une filière d'escargots « nés, élevés et transformés en France ». La première étape serait de (re) mettre en place une production de naissain français. Les critères de représentativité au sein des différents collèges devraient être examinés avec attention. Enfin, le prélèvement d'une contribution volontaire étendue à tous les producteurs par décision des pouvoirs publics nécessite l'extension de l'accord interprofessionnel et de l'usage envisagé pour ces fonds collectés et la reconnaissance préalable de l'interprofession par le ministère en charge de l'agriculture, ce qui impose que les membres de l'interprofession représentent 2/3 de l'activité de la filière (en chiffre d'affaires ou en volume). La démarche est longue et nécessite une animation constante et pugnace, sans aucune garantie de succès.

2.2.3. Le financement de l'animation constituera un paramètre clé du succès.

Selon les informations recueillies par la mission, l'activité des groupements régionaux de producteurs repose essentiellement sur l'investissement bénévole des membres de leurs bureaux. Depuis 1992, l'ASPERSA arrive à financer une animation. Elle est assurée par M. Simoncelli³⁸, formateur hélicicole au CFPPA de Savoie-Bugey, à concurrence de 20 % de son temps.

Comme indiqué précédemment, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie accompagnait depuis plusieurs mois la création d'une structure interprofessionnelle. Cette animation devrait s'achever suite au rejet de ce projet par la majorité des héliculteurs (Cf. 2.2.1).

Le financement d'un emploi d'animateur pourrait être assuré par :

- La cotisation des adhérents (à revoir à la hausse).
- Des aides des collectivités territoriales dans le cadre de démarches territoriales (projets LEADER ...) ou de l'État (dispositif tiers temps par exemple³⁹).

Comme c'est actuellement le cas en Pays de Loire, les Chambres d'agriculture pourraient avoir un rôle à jouer, notamment dans la perspective de la diversification de l'activité de certains éleveurs. En disposant de quelques conseillers spécialisés dans les régions où l'héliculture est fortement

³⁸ Egalement co-auteur du « Mémento de l'éleveur d'escargots » (Claude Aubert et Christophe Simoncelli, Publications ITAVI - nouvelle édition mars 2017).

³⁹ Appel à propositions de projets "tiers temps" contribuant à la mission d'animation et de développement des territoires, ou à vocation éducative, au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole. - Demande de prolongation des projets tiers temps existants.

présente, elles pourraient contribuer à l'installation d'héliculteurs et à l'émergence de « groupes de progrès » dans les grandes régions de production.

Le ministère et les Chambres d'agriculture devraient, aux côtés des Régions :

R2. Accompagner et soutenir financièrement tout projet d'animation qui proviendrait de la structure nationale, pour faciliter son émergence.

2.3. Vers un plan d'action concerté

Ce plan aurait pour but de développer la filière d'escargots « **nés, élevés et transformés en France** », en circuit long et en circuit court.

Il constituerait une feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs, fixerait des priorités d'action et identifierait les moyens réglementaires, humains et financiers requis.

La mission a identifié certaines actions qui font l'objet de recommandations.

Il faut noter que certains volets ne s'adressent pas à l'ensemble des acteurs.

2.3.1. Développement des connaissances économiques et techniques

- Amorcer une veille économique de la filière

L'objectif est de disposer d'une information la plus exhaustive possible, consolidée et régulièrement mise à jour.

Si l'ASPERSA a déjà largement contribué, au travers d'enquêtes, à une meilleure connaissance des héliculteurs, une veille économique requiert une mobilisation accrue et des compétences spécifiques.

Pour la majeure partie des filières agricoles, FranceAgriMer assure une veille économique et le suivi des marchés. L'office met en place une politique de développement durable et de qualité des filières et il intervient dans la prévention des risques. Enfin, il aide les producteurs à s'organiser, encourage le dialogue interprofessionnel et contribue à la coopération technique.

Cependant, par manque de moyens et en regard de ses priorités, FAM s'est désengagé des petites filières.

FAM propose néanmoins deux types d'action pour dynamiser la filière :

- Valoriser les données existantes, ce qui impliquerait pour les professionnels et notamment les héliculteurs de professionnaliser leur collecte. L'appui du service de la statistique et de la prospective du ministère pourrait être sollicité.
- Mettre en place un comité « Escargots » à l'instar de celui existant pour la truffe. Il pourrait rassembler les producteurs, les transformateurs, les consommateurs, les fournisseurs (équipements et aliments) ainsi que les administrations concernées (DGPE, DGAL, DGCCRF). Dans ce cadre, le financement par l'office de quelques études semble possible (conjoncture, attente des consommateurs...).

Ce comité « Escargots » pourrait préfigurer une interprofession (Cf. 2.2.2).

R3. Proposer à FranceAgriMer de mettre en place un comité « Escargots » rattaché au Conseil spécialisé « viandes blanches », dès lors que des professionnels en auront émis le souhait.

2.3.2. Formation initiale des héliculteurs

L'apprentissage avec un contrat d'alternance en entreprise d'un an pourrait être encouragé. Les aides du Conseil régional permettent de réduire significativement la charge financière pour l'entreprise tout en assurant une rémunération, certes modeste, à l'apprenti (400 €/mois).

Selon le bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), le travail d'ingénierie de déploiement sur 1 an (apprentissage) d'une formation conçue sur 180 jours (titre professionnel) est faisable, d'autant que l'architecture de cette formation est déjà bien conçue.

Point d'attention :

Parler d'une filière française implique de produire suffisamment de naissains en France et donc de former des héliculteurs à cette technique.

Toutefois, la décision récente du CFPPA de La Motte-Servolex de fermer l'atelier de naissance, par défaut de rentabilité, va à l'encontre de cette stratégie.

Plus généralement, les exploitations agricoles ayant une obligation de rentabilité, les Conseils régionaux pourraient être sollicités pour financer un atelier spécifique déficitaire, mais présentant un intérêt pour le développement local.

R4. Pour relancer une production française de naissains, ajuster en tant que de besoin l'offre de formation des 3 centres de formation.

La mission attire l'attention des décideurs sur le petit nombre de formateurs actuels et la nécessité de constituer un vivier de formateurs pour pallier les départs en retraite ou d'évolution professionnelle des enseignants actuels.

2.3.3. Développer l'appui technique aux héliculteurs installés

Les petites filières, telles que l'héliculture, ne sont pas outillées pour émarger aux aides en faveur de la structuration des filières proposées par le ministère d'agriculture mais elles devraient pouvoir compter sur des structures nationales dont c'est le rôle. La taxe alimentant le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) est payée par tous les exploitants agricoles, sauf ceux qui sont au forfait. À ce titre, la filière hélicole doit pouvoir compter sur les services de l'ITAVI et l'appui des Chambres d'agriculture.

Comme indiqué précédemment, un « groupe de progrès » a été créé sur l'initiative du HGO. Il couvre la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine, et bénéficie d'une animation par la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire. Cette démarche mérite d'être encouragée et reproduite dans d'autres régions de production, afin d'apporter aux héliculteurs un appui technique et favoriser le partage d'expériences. Il faut noter que dans les années 90, les chambres d'agriculture ont participé à un programme de développement de l'héliculture, avec le soutien financier de l'Union européenne. Une mise en réseau des quelques techniciens des CA, référents « hélicoles », pourrait alors venir en appui de la structure nationale fédérant les producteurs.

Un parcours pour l'installation des héliculteurs, pourrait également être mis en place sur le modèle des « Plans de professionnalisation personnalisés ».

Ces éléments conduisent à recommander de :

R5. Dès lors qu'une instance nationale se mettrait en place, inviter l'ITAVI à réinvestir le champ de l'héliculture et suggérer aux Chambres d'agriculture d'animer des collectifs d'héliculteurs dans les régions de production.

Une école vétérinaire pourrait investir cette filière animale et préparer quelques vétérinaires à développer une spécialisation en héliculture en lien avec les groupements de producteurs. La mission a pris contact avec la chaire de parasitologie à l'ENVA pour envisager les suites de la thèse vétérinaire de 2020 sur les pertes rencontrées en héliculture.

Par ailleurs, les associations régionales qui n'ont jusqu'à présent pas effectué de démarches auprès des Régions devraient se manifester avant que programmation du FEADER 2021-2027 ne soit finalisée.

2.3.4. Information du consommateur et communication

Le plan de filière devra comporter un chapitre sur la traçabilité des productions et travailler sur la promotion de l'escargot.

Compte tenu du volume importé, il y a de la place pour un développement des héliculteurs français qui satisfasse à la fois la filière courte et la filière longue.

Une meilleure valorisation collective des escargots Gros gris et Petit gris « nés en France » pourrait être portée par le collectif des héliculteurs.

CONCLUSION

La production d'escargots est très marginale en France, alors même que notre pays constitue le plus gros marché européen : plus de 95 % des escargots que nous consommons sont importés. L'escargot de Bourgogne, produit emblématique de la gastronomie française, est ramassé dans les pays de l'est de l'Europe.

Si l'héliciculture française a bénéficié dans les années 80 d'un soutien des pouvoirs publics pour la recherche ou l'animation d'une fédération de producteurs, force est de constater que cette filière est devenue quasiment invisible pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Pourtant, la production française d'escargots nés, élevés et transformés en France a un avenir et permet d'ores et déjà à des éleveurs, à condition qu'ils soient bien formés et performants, de vivre correctement de leur travail.

Deux modèles complémentaires peuvent prospérer pour leur assurer un débouché : les circuits de proximité valorisant un savoir-faire d'excellence, ou l'approvisionnement des transformateurs industriels désireux de diversifier leurs sources, dans un contexte de hausse du prix de la matière première importée. La fourniture d'escargots vivants aux autres éleveurs est aussi une réelle opportunité si l'on considère que la production de « naissain » français a fortement régressé et requiert une forte technicité. C'est pourtant la condition première pour la mise en place d'une filière vraiment française de produits à base d'escargots.

Il revient en premier lieu aux héliculteurs de se regrouper au sein d'une structure nationale. Elle permettra de relayer d'une seule voix leurs attentes et de rassembler leurs forces pour hiérarchiser et mettre un œuvre des actions de portée collective telles que la recherche, notamment en matière sanitaire, la formation ou la promotion de leur production.

Cette organisation ne pourra prendre son essor sans un minimum de soutiens publics, de la part de l'État ou des régions.

Les défis sont nombreux : le changement climatique qui impose d'adapter la conduite des élevages, la maîtrise sanitaire des élevages encore défailante, la professionnalisation insuffisante des éleveurs. Toutefois, cette filière ne manque pas d'atouts : des centres de formation performants, une demande qui ne faiblit pas en produits locaux de qualité et une opportunité, pour certains éleveurs, de diversifier leur activité.

Au moment où la souveraineté alimentaire devient la préoccupation majeure du ministère, il serait dommage de ne pas accorder un minimum d'attention et quelques modestes soutiens financiers à l'héliciculture.



Crédit photo : Stephan MASSE -DRAAF / SRISE PACA

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du ministre

Paris, le **25 NOV. 2021**

Le Directeur de Cabinet du Ministre
de l'Agriculture et de l'Alimentation

à

Monsieur le Vice-Président
du Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

Siguel!

N/Réf : CI 835053

VRéf :

Objet : Mission d'appui et de conseil à la production d'escargots.

PJ :

La France est le premier consommateur mondial d'escargots avec 35 000 tonnes (T) d'équivalent vif par an. La consommation mondiale est de 450 000 T. 85 % de notre consommation est importée, surtout d'Europe de l'Est mais également d'Asie ou d'Afrique. L'escargot de Bourgogne est le plus consommé en France. Plus gros que le Petit Gris, il est recherché pour sa rareté et sa valorisation gastronomique. La consommation est très saisonnière, principalement en périodes de fêtes de fin d'année et de Pâques.

Le marché mondial de l'escargot est alimenté majoritairement par une activité de cueillette pour 85 %. Quelques opérateurs internationaux gèrent le marché des escargots issus de la cueillette mais en France la production repose essentiellement sur des héliculteurs, qui commercialisent de façon individuelle leur production transformée quasi exclusivement en proximité : sur place, sur les marchés, avec les restaurateurs et les petits commerces. La production Française est réalisée à partir de l'escargot de Bourgogne plus présent dans l'Est de la France et le Petit Gris et le Gros Gris plus présents sur la façade Atlantique. Les différentiels de coûts entre l'escargot produit et l'escargot ramassé sont importants d'autant que la traçabilité des origines des escargots peut porter à confusion.

La filière de production nationale a vu le jour dans les années 1970 et compte environ 400 héliculteurs à titre principal ou complémentaire en tant qu'exploitants agricoles ou entrepreneurs individuels avec des statuts très divers. L'expression des 300 héliculteurs reconnus comme professionnels auprès des pouvoirs publics, est portée par 4 associations régionales : Association Spécialisée des Producteurs d'Escargots des Régions du Secteur Alpin (ASPERSA), Groupement des Héliculteurs de Bourgogne Franche Comté (GHBFC), Héliculteurs du Grand Ouest (HGO), Groupement des Héliculteurs du Nord-Est (GHENE).

.../...

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

L'hygiène générale et la conduite technique sont prépondérantes dans la réussite des élevages d'escargots. L'institut Technique de l'Aviculture a développé un « mémento de l'éleveur d'escargots » pour encadrer les techniques de production et prévenir des maladies et des parasites possibles, à prendre en compte en héliciculture. Mais la quantité et la qualité de la production des escargots sont très liées aux conditions climatiques (le gel, la canicule, la sécheresse...). Ces conditions ont été particulièrement difficiles ces dernières années et les élevages ont beaucoup souffert.

La crise de la Covid-19 et les mesures de confinement mises en place au niveau national ont affecté directement les marchés et les restaurateurs, les premiers clients des éleveurs/transformateurs. Des stocks se sont constitués. La faiblesse de la filière a laissé les producteurs seuls face à l'arrêt de leur commercialisation et par voie de conséquence, de l'absence de rentrée de trésorerie. Les mesures de soutien économique de cette période n'étant pas adaptées, beaucoup d'élus ont relayé auprès de mon Ministère les difficultés de ces producteurs. Mais les spécificités propres de cette production avec peu d'organisation, ont rendu difficile une adaptation rapide des outils du plan de soutien. Il convient donc d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux accompagner cette production.

Les éléments précités montrent la fragilité de l'héliciculture et je souhaite donc qu'une mission d'appui et de conseil sur la production d'escargots soit menée pour améliorer la résilience et la structuration de la production française. Il sera notamment important de s'intéresser aux politiques publiques mises en place suite aux dernières évolutions de la réglementation applicable à cette filière, et d'accorder une attention particulière aux attentes des éleveurs.

Cette mission pourrait se décliner de la façon suivante :

1) Etat des lieux :

- réaliser un diagnostic complet de la production et de la consommation d'escargots en France avec notamment un descriptif du fonctionnement de la filière de la fourche à la fourchette (Farm to Fork) ;
- préciser les conditions de la production française (organisation, statut, réglementation, rentabilité, aspects sanitaires, difficultés, atouts...);
- assurer un benchmark avec quelques pays européens producteurs.

2) Propositions d'actions à conduire pour accompagner les producteurs :

- étudier le principe d'une organisation interprofessionnelle nationale avec son environnement et sa gouvernance ;
- suggérer et proposer les bases d'une démarche stratégique de plan de filière (y compris s'agissant de démarche de valorisation de la production française).
- évaluer la segmentation possible de la production française pour une montée en gamme ;
- proposer un filet de sécurité pour les producteurs (assurantiel, stockage...).

Pour mener à bien ce travail vous pourrez notamment vous appuyer sur les services de l'administration centrale (Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises, Direction Générale de l'Alimentation, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Secrétariat général) ainsi que sur les établissements publics comme FranceAgriMer ou l'Institut National de Recherche pour l'Alimentation, l'Alimentation et l'Environnement, en matière de recherche et développement notamment en génétique.

.....

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Administrations

DGPE Bureau relations économiques et statuts des entreprises	NEYRAC	Béatrice	Chargée de mission Suivi des interprofessions
	SCHIO	Loic	Chargé de missions :suivi des organisations de producteurs
DGAL - Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments	DUMOULIN	Éric	Sous-directeur
DGER Bureau de l'apprentissage et formation professionnelle continue	BOOGHS	Mathieu	Chef du bureau
	JOLY	Philippe	Adjoint
	NEVEU	Bruno	Chargé de mission « apprentissage »
DGPE/Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires	LAPORTE	Simon	Adjoint au délégué ministériel
DGPE/SDPC/SDC/Bureau de l'emploi et de l'innovation	LEBLANC-SYLVESTRE	Emmanuèle	Chargée de mission recherche innovation & transfert
	SENET	David	Chef de bureau
DGPE/Sous-direction des filières agroalimentaires/Bureau des viandes et des productions animales spécialisées	PELTRET	Léa	Chargée de mission filière apicole, environnement et alimentation animale
	SAULNIER	Jonathan	Adjoint au chef de bureau
FranceAgrimer	BORZEIX	Véronique	Directrice générale adjointe
FranceAgrimer	SABOULARD	Maryse	Déléguée filières viandes

ENSEIGNEMENT/recherche

CFPPA et CFA de Chateaufarine (25)	BUY	Nicolas	Atelier hélicicole (responsable de la formation)
ENVA	POLACK	Bruno	Maître de conférences à l'ENVA
INRAE	AUPINEL	Pierrick	Directeur de l'Unité Expérimentale APIS (Abeilles, Paysages, Interactions et Systèmes de culture)
Lycée agricole public Reinach La Motte - Servolex	SIMONCELLI	Christophe	Responsable des formations hélicoles - animateur de l'association ASPERSA

Université	DE VAUFLEURY	Annette	Enseignant chercheur en biologie/écotoxicologie à l'université de Franche Comté et au laboratoire de chrono-environnement.
------------	--------------	---------	--

Organisations professionnelles

ADEPALE (FIAC - Fédération des industries des aliments conservés.)	COMMERE	Pierre	Statistiques
ASPERSA	MILAN	Carole	Présidente
	RUBOD	Corine	Vice-présidente
CA Normandie	BOUCHEZ	Peggy	Cheffe de service
	MESNILDREY	Guillaume	Chargé de missions
Groupement des héliculteurs de Bourgogne Franche Comté	BLANCHE	William	Président
	MENELOT	Hervé	Vice-président
Groupement des héliculteurs du Nord Est (GHÉNE)	MEYER	Michael	Vice-président
Héliculteurs du Grand-Ouest (HGO)	OBLIN	Anne	Vice-présidente
	PONCET	Raphaël	Adhérent

Professionnels

ESPROMER (transformation des produits de la mer et des escargots) ; Escargots du pré d'Auge/	MENGEOT	Antoine	Président, Directeur
Helinove (alimentation animale) / SARL le gastéropote	BILLAUD	Denis	PDG
Vétérinaire :SEARL du Val d'Allier	BERNARD	Anne-Catherine	Docteur vétérinaire
Vétérinaire :SEARL du Val d'Allier	PERRIER	Celtill	Docteur vétérinaire
Recherche - retraité INRA	BONNET	Jean-Claude	Consultant pour la FAO

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

ADEPALE	Association des entreprises alimentaires de produits élaborés
AHMP	Association des Héliculteurs de Midi-Pyrénées
ARMC	Assurance multirisque climatique
ASPERSA	Association Spécialisée des Producteurs d'Escargots des Régions du Secteur Alpin
BPREA	Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole
CASDAR	Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural
CFPPA	Centres de formation professionnelle et de promotion agricole
CGAAER	Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort
FAM	FranceAgriMer : établissement national des produits de l'agriculture et de la mer
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
GHBF	Groupe des Héliculteurs de Bourgogne – Franche-Comté
GHéNE	Groupe des Héliculteurs du Nord Est
GHO	Héliculteurs du Grand Ouest
GMS	Grandes et moyennes surfaces
GPNE	Groupe national des producteurs d'escargots
HGO	Héliculteurs du Grand Ouest
INRAE (ex-INRA)	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.
ITAVI	Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole
MSA	Mutualité sociale agricole
OFIVAL	Office national Interprofessionnel de la viande, de l'élevage et de l'aviculture
UNREP	Union nationale rurale d'éducation et promotion

Annexe 4 : Élevage d'escargots : points clés

Sources :

- le mémento de l'escargot, Claude Aubert, Christophe Simoncelli, ITAVI⁴⁰,
- <https://www.heliciculture.net/elevage-des-escargots/184-les-grandes-lignes>,
- thèse vétérinaire : Enquête sur les pertes rencontrées en héliciculture au cours de la saison 2019, en France métropolitaine, Celtill, Olivier, Claude, Erwan Garnier de Labareyre-Perrier

A- Principales caractéristiques physiques et biologiques des escargots

Le tableau ci-dessous, extrait du mémento de l'éleveur, présente les principales caractéristiques physiques des escargots consommés :

	HELIX POMATIA	HELIX ASPERSA				HELIX LUCORUM
	(escargot de Bourgogne)	Race <i>aspersa</i> (escargot Petit-Gris)	Race <i>maxima</i> (escargot Gros-Gris)	Race <i>elata</i>	Race <i>major</i>	(escargot Turc)
Taille de la coquille	40 à 45 mm	28 à 35 mm	45 à 47 mm	28 à 35 mm	39 à 45 mm	45 à 55 mm
Poids adulte	20 à 40 g	7 à 15 g	20 à 40 g	7 à 15 g	15 à 20 g	20 à 40 g
Aspect de la coquille	<ul style="list-style-type: none"> • Globuleuse • Omphale parfois recouvert • Bandes spirales rousses, souvent peu indiquées 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture évasée • Péristome réfléchi • Omphale presque toujours recouvert • Coloration variable 		<ul style="list-style-type: none"> • Coquille d'aspect conique 		<ul style="list-style-type: none"> • Fortement colorée • Coquille à bandes spirales brun foncé pour la variété <i>castanea</i> • Coquille ornée de flammules verticales pour la variété <i>radiae</i>
Caractéristiques de l'appareil génital	<ul style="list-style-type: none"> • Canal du réceptacle séminal sans diverticule ou pourvu d'un diverticule minuscule de 2 mm 	<ul style="list-style-type: none"> • Long et mince diverticule, au moins égal à la longueur du canal du réceptacle séminal 				<ul style="list-style-type: none"> • Gros diverticule au canal du réceptacle séminal
Répartition géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Europe centrale • Système alpin • Moitié est de la France (sauf bordure méditerranéenne) 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des pays méditerranéens • Europe atlantique • Europe occidentale 	<ul style="list-style-type: none"> • Algérie • Magreb 	<ul style="list-style-type: none"> • Afrique du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Turquie occidentale • Afrique du Nord • Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> • Turquie • Ouest du Caucase • Balkans • Italie • France (quelques)

Le mémento de l'escargot, Claude Aubert, Christophe Simoncelli, ITAVI

⁴⁰ Le mémento de l'escargot, Claude Aubert, Christophe Simoncelli, ITAVI

- Biologie

En dehors de la période d'hibernation, l'escargot a une activité nocturne. Il se nourrit surtout la nuit et quand il pleut. Les escargots sont hermaphrodites, mais ne s'autofécondent pas. La ponte a lieu 15 à 20 jours après l'accouplement, dans un nid. Un Bourgogne pond entre 30 à 60 œufs, le petit gris 80 à 140 et le gros gris jusque 200. L'incubation dure entre 15 à 30 jours. Les petits escargots sortent de leur nid environ 7 jours après l'éclosion. La croissance est assez rapide au départ. Pendant les périodes de sécheresse (température > 28 °C), il vit au ralenti : il estive. Dans la nature, la croissance des *Helix aspersa* s'étale sur 18 mois environ avec une période d'hibernation tandis que la maîtrise des conditions d'élevage permet de raccourcir ce cycle à 6 mois (petit gris).

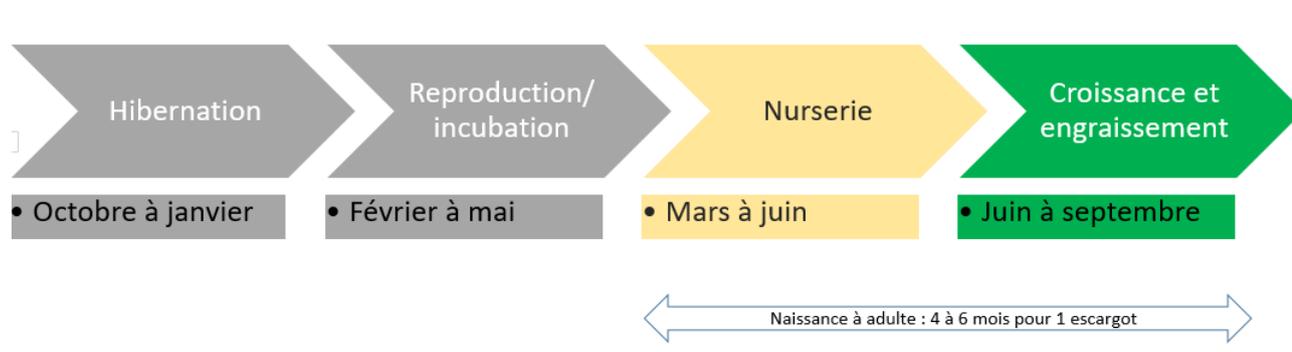
B-ELEVAGE

La majorité des éleveurs pratique l'élevage mixte pour partie en bâtiment ou serre climatisée puis dans des parcs extérieurs. Cette technique permet d'accélérer le cycle naturel.

Une année de production hélicicole comporte 2 étapes principales :

- L'hibernation, la reproduction et l'incubation en bâtiment avec des conditions climatiques maîtrisées.
- La croissance et l'engraissement avec un parcours extérieur en parc.

Entre les deux, un temps de nursage est possible soit sous serre ou en parc.



- Hibernation :

Concerne les reproducteurs et les animaux non finis. Elle a lieu entre les mois d'octobre et de janvier (3 mois minimum). Les animaux sont conservés dans un local avec une humidité faible (hygrométrie < 85 %) et une température 5 °C à 7 °C., maîtrisées.

Il faut compter de 50 à 100 m² de locaux pour 2000 à 5000 reproducteurs

- Reproduction

Elle commence dans la semaine qui suit la sortie d'hibernation. La période de reproduction s'étale entre deux et quatre mois selon les besoins en naissains de l'élevage. Ils sont placés dans les locaux à environ 18 °C, une hygrométrie de 85 % à 95 % avec une durée d'éclairage de 18 h par jour. Ils s'accouplent puis pondent une dizaine de jours plus tard dans un substrat mis en place par le professionnel.



- Incubation :

La ponte est placée en incubation à 20 °C. Au bout de 3 semaines, une centaine de nouveaux apparaissent. Ces jeunes escargots tout juste éclos constituent des naissains.

- Nurserie

On peut placer les éclosions dans des nurseries pendant un maximum de 6 semaines. Les conditions sont identiques à celle des reproducteurs.

- Croissance et engraissement

Les escargots sont mis en parc à l'âge de 8 jours ou à la sortie de la nurserie. Les premiers "bordés"⁴¹ apparaissent 9 à 11 semaines après l'éclosion pour des petits gris, de 11 à 13 semaines pour les gros gris. Les récoltes se succèdent par la suite. La dernière récolte se fait 2 mois plus tard, environ 90 % des escargots sont normalement bordés. Les escargots matures sont abattus et transformés pour la commercialisation. Quelques-uns sont conservés en tant que reproducteurs.

À l'intérieur des parcs, le couvert végétal doit permettre de leur assurer un environnement satisfaisant en température et en humidité pour leur croissance. L'alimentation est assurée par la consommation de la végétation et par des apports d'aliments composés, étudiés pour les escargots ou à destination des volailles, lesquels sont alors supplémentés notamment en calcium. L'indice de consommation d'un élevage bien conduit tourne autour de 1,4 à 1,8.

C-Rendement

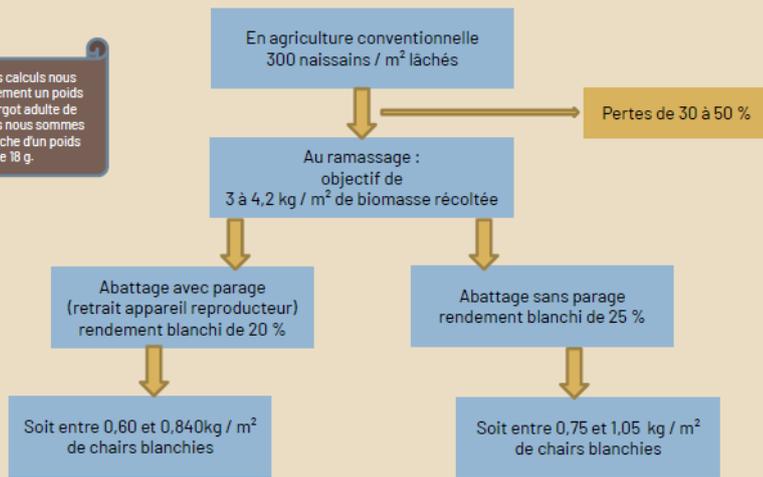
Le taux de chargement est généralement de 250 à 300 escargots/m². Les pertes lors de l'élevage sont au moins supérieures à 30 % (le 30% est qualifié d'hypothèse très optimiste). Le rendement en chair blanchie est de 20-25 % selon Nicolas Buy du CFPPA de Chateaufarine. Ci-dessous, un schéma explicatif :

⁴¹ Le bord de la coquille forme une visière, l'escargot a sa taille adulte.

Explication du rendement en gros gris



Pour faciliter les calculs nous prenons généralement un poids moyen de l'escargot adulte de 20 grammes mais nous sommes plus souvent proche d'un poids moyen de 18 g.



Nicolas BUY

4

Annexe 5 : Alexandre MAIRE

Héliculteur à ROMONT dans les Vosges (88)



Alexandre Maire est éleveur d'escargots « Gros gris ». Il s'est installé en 2013 sur les terres de ses grands-parents et a bénéficié d'une aide à l'installation après validation de son « Plan d'entreprise » d'une durée de 4 ans.

Sa production est passée de 150 000 à 1 million d'escargots en 2021.

La reproduction a lieu en tunnel et le naissage dans un local réservé. Ensuite, la production est réalisée en totalité en extérieur, dans 2 parcs couvrant une surface totale de 4 400 m². Il respecte les principes d'agroécologie et a notamment recours à des canards pour nettoyer les parcs des limaces avant l'installation des jeunes escargots. Il note des effets du réchauffement climatique à travers la nécessité d'arrosage plus fréquent des cultures pour obtenir la densité de végétaux visée.



Son élevage respecte le cahier des charges du Groupement des Héliculteurs du Nord Est (GHÉNE).

Le règlement intérieur de l'association prévoit que les escargots proviennent des naissances faites sur le lieu de l'exploitation, ou achetées à des naisseurs français. La quantité d'escargots français adultes achetés à l'extérieur (reproducteurs, escargots vifs, escargots prêts à être cuisinés), ne peut dépasser en nombre la quantité produite par l'exploitation, sauf cas de force majeure.

Alexandre Maire produit environ 50 % du naissain dont il a besoin, le reste étant acheté auprès d'héliculteurs de l'Hérault.

L'activité de *Croque Nature* recouvre la reproduction, le grossissement, la transformation et la vente des escargots. Les produits sont commercialisés en bocaux ou en surgelés (escargots, spécialités cuisinées, « tapenades » ...).

M. Maire a investi dans un atelier de transformation équipé notamment d'un autoclave et d'une capsuleuse à bocaux afin d'assurer une hygiène maximale des produits commercialisés. L'atelier est loué à façon aux héliculteurs qui n'en disposent pas afin de le rentabiliser. L'investissement s'est élevé au total à 130 k€ et a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental des Vosges. La demande d'aide sur le FEADER a été abandonnée en regard au délai d'instruction et de versement de l'aide, incompatible avec le financement bancaire mobilisé (4 ans !).

Les produits *Croque Nature* sont vendus directement aux particuliers au point de vente de la ferme, dans des magasins de producteurs (La Ferme des fruitiers – 54), sur les marchés de Noël ou quelques salons. La *Fermette aux escargots* approvisionne également des restaurants gastronomiques dans les environs, à Gérardmer et Épinal.

70 % des ventes ont lieu au mois de novembre et décembre.

Au démarrage de l'activité, l'exploitation employait 2 à 3 saisonniers pour le ramassage puis la transformation des escargots. M. Maire emploie actuellement 2 personnes à mi-temps en contrat à durée indéterminée.

Dès la 3^e année d'activité, Alexandre Maire a pu se rémunérer sur la base d'un SMIC.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est en croissance régulière.

Annexe 6 : Statistiques ADEPALE

ADEPALE
Données du Commerce extérieur France
Groupe FIAC-Escargots et achatines

Emetteur : Pierre COMMERE
pcommere@adepale.org
Doc du 12/02/2021

Importations

Escargots, autres que de mer, même non séparés de leur coquille,
vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure

Code NC = 03076000

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	13 075	1 855	7,05	12 739	1 748	7,29	13 256	1 683	7,88
Turquie	2 730	436	6,27	2 355	379	6,21	2 493	402	6,19
Belgique	2 474	304	8,15	2 329	274	8,49	3 354	364	9,23
Roumanie	1 117	156	7,15	1 741	227	7,67	959	129	7,41
Hongrie	489	55	8,96	777	90	8,66	1 215	126	9,67
Lituanie	764	102	7,46	571	73	7,85	983	112	8,77
Rép. tchèque	1 482	202	7,34	1 483	188	7,88	936	109	8,56
Indonésie	380	80	4,76	821	155	5,31	577	105	5,52
Serbie	753	98	7,65	877	109	8,05	637	74	8,56
Bosnie-Herz.	418	73	5,75	-	-	-	457	65	7,07
Pologne	1 196	125	9,54	1 009	115	8,80	513	59	8,76
Bélarus	329	39	8,35	377	47	7,93	578	52	11,05
Grèce	368	52	7,05	6	1	10,53	264	26	10,11
Autres pays	575	133	4,33	392	90	4,35	289	59	4,88

Escargots, autres que de mer, préparés ou en conserves

Code NC = 1605 58 00

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	26 209	3 253	8,06	25 120	3 231	7,78	26 328	3 205	8,21
Roumanie	12 344	1 643	7,51	10 447	1 399	7,47	9 424	1 287	7,32
Belgique	3 470	351	9,87	4 014	417	9,63	6 003	630	9,53
Turquie	2 813	398	7,08	3 784	523	7,24	3 769	496	7,59
Grèce	2 550	336	7,59	2 424	370	6,55	1 875	238	7,86
Hongrie	2 430	253	9,62	2 000	228	8,78	2 333	202	11,57
Bosnie-Herz.	699	95	7,37	833	123	6,77	1 266	173	7,34
Rép. tchèque	1 246	99	12,63	1 303	132	9,86	1 267	136	9,30
Autres pays	658	79	8,35	315	39	8,03	391	43	8,99

Source : Douanes françaises

Exportations

Escargots, même non séparés de leur coquille,
vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure

Code NC = 03076000

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	3 491	526	6,64	2 948	412	7,15	3 064	420	7,29
Roumanie	1 450	226	6,41	1 745	273	6,39	1 624	244	6,65
Bosnie-Herz.	889	153	5,80	95	16	5,95	610	104	5,89
Espagne	627	80	7,85	516	68	7,63	410	56	7,27
Belgique	62	7	8,49	71	5	12,85	284	7	40,24
Autres pays	462	59	7,81	521	50	10,46	135	9	15,44

Escargots, autres que de mer, préparés ou en conserves

Code NC = 1605 58 00

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	16 261	1 372	11,85	15 140	1 261	12,01	12 525	818	15,31
Belgique	3 283	210	15,60	3 237	221	14,61	3 472	205	16,91
Roumanie	5 430	669	8,11	3 617	466	7,76	1 146	144	7,98
Allemagne	1 452	77	18,92	1 236	61	20,13	1 677	85	19,84
USA	1 620	156	10,36	2 076	192	10,79	938	83	11,30
Pays-Bas	561	34	16,58	545	34	15,82	641	37	17,52
Finlande	437	28	15,58	442	31	14,46	427	30	14,47
Suisse	752	28	27,10	631	25	25,16	777	29	26,84
Hong-Kong	185	15	12,20	286	24	11,96	343	20	17,06
Canada	278	17	16,33	319	25	12,83	302	18	17,08
Rép. tchèque	60	3	21,22	210	14	15,44	263	17	15,47
Italie	226	12	18,28	337	19	18,04	306	17	18,00
Royaume-Uni	336	22	15,59	394	25	15,66	297	17	17,75
Japon	400	20	19,72	348	16	21,53	371	16	22,81
Danemark	167	8	20,32	216	11	18,85	190	10	19,14
Autres pays	1 074	73	14,81	1 247	96	13,03	1 375	92	14,96

Source : Douanes françaises

Solde d'approvisionnement

FLUX	2018		2019		2020	
	Valeur k€	Quantité T	Valeur k€	Quantité T	Valeur k€	Quantité T
Import	39 284	5 108	37 859	4 978	39 585	4 888
Matières premières	13 075	1 855	12 739	1 748	13 256	1 683
Préparés	26 209	3 253	25 120	3 231	26 328	3 205
Export	19 752	1 898	18 087	1 673	15 590	1 238
Matières premières	3 491	526	2 948	412	3 064	420
Préparés	16 261	1 372	15 140	1 261	12 525	818
Solde	19 532	3 210	19 772	3 306	23 995	3 649
Matières premières	9 584	1 329	9 791	1 336	10 192	1 262
Préparés	9 948	1 880	9 981	1 970	13 803	2 387

ADEPALE

Données du Commerce extérieur France
Groupe FIAC-Escargots et achats

Emetteur : Pierre COMMERE
pcommere@adepale.org
Doc du 12/02/2021

Code NC 05080000

Corail et matières similaires ;
coquilles et carapaces de mollusques, crustacés, échinodermes,
os de seiches, leurs poudres et leurs déchets

Code comprenant les coquilles vides d'escargots entre autres

Importations

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	9 874	5 002	1,97	9 903	4 504	2,20	10 643	4 969	2,14
Royaume-Uni	3 656	2 677	1,37	3 175	2 440	1,30	3 607	2 510	1,44
Pays-Bas	182	824	0,22	234	957	0,24	322	1 336	0,24
Turquie	2 253	372	6,06	2 757	446	6,18	2 723	430	6,33
Belgique	929	254	3,65	859	215	3,99	1 195	237	5,05
Lituanie	339	59	5,76	439	71	6,20	484	75	6,47
Rép. tchèque	427	86	4,95	358	63	5,70	416	67	6,22
Roumanie	463	79	5,84	832	115	7,24	356	61	5,86
Bélarus	149	21	7,02	112	16	6,93	393	55	7,12
Bosnie-Herz.	83	14	5,88	68	11	6,02	300	47	6,42
Pologne	653	97	6,71	487	72	6,81	236	36	6,59
Autres pays	739	517	1,43	583	98	5,97	612	116	5,27

Exportations

Zone - Pays	2018			2019			2020		
	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg	Valeur k€	Quantité T	€/kg
Total	2 251	328	6,87	2 134	324	6,60	2 727	411	6,64
Roumanie	1 121	171	6,54	1 235	172	7,18	1 308	181	7,24
Bosnie-Herz.	390	66	5,96	230	40	5,81	732	132	5,53
Espagne	117	15	8,05	121	50	2,40	77	28	2,77
Belgique	169	13	12,71	138	15	8,98	258	28	9,38
Allemagne	40	5	8,80	43	5	8,80	53	6	8,57
USA	67	7	9,98	75	8	9,44	69	4	15,99
Autres pays	347	52	6,71	294	34	8,74	230	32	7,27